

ÉTAT DE SITUATION ET AXES D'INTERVENTION 2012-2013 SUR L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Lever des barrières à l'accessibilité



Le présent document a été réalisé par
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
en collaboration avec le réseau des commissions scolaires

Coordination et rédaction

Direction de la formation professionnelle
Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
www.mels.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2014

ISBN 978-2-550-71597-9 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

COMPOSITION DU SOUS-COMITÉ MIXTE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT ET DU RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

Pour le réseau des commissions scolaires

M. Alain Bouchard, directeur du réseau de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, et représentant de la Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP)

M^{me} Renée Blais, agente de développement en formation professionnelle et services aux entreprises à la TRÉAQFP

M^{me} Isabelle-Line Hurtubise, conseillère en formation professionnelle et en formation continue, Fédération des commissions scolaires du Québec

M^{me} Marie-Claude Lunardi, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, et représentante de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec (ADIGECS)

M. Alain Maynard, directeur du Centre de formation professionnelle des Moulins, Commission scolaire des Affluents, et représentant de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

M^{me} Dominique Pagé, coordonnatrice des Services de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, Commission scolaire de la Capitale, et représentante de l'ACSQ

M^{me} Claude Savoie, directrice des Services éducatifs – adultes et formation professionnelle, Commission scolaire des Bois-Francis, et représentante de la TRÉAQFP

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

M^{me} Carole Arsenault, Direction des services à la communauté anglophone, Secteur des services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés culturelles

M^{me} Nancy Barbeau, Direction des programmes et de la veille sectorielle, Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue (de novembre 2011 à mai 2012)

M^{me} Lucie Cormier, Direction de la formation générale des jeunes, Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves (SDPSE)

M. Daniel Desbiens, Direction de la formation professionnelle, SDPSE (à partir de janvier 2013)

M^{me} Mylène Jetté, Direction de la recherche et de l'évaluation, Secteur des politiques et du soutien à la gestion

M^{me} Mélissa Lebel, Direction de l'adéquation formation-emploi, Secteur de l'enseignement collégial

M^{me} Estelle Lépine, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, SDPSE

M^{me} Julie Lévesque, Direction de la planification et de la coordination sectorielles, Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue (de novembre 2011 à décembre 2012)

M^{me} Diane Rochon, Direction de la formation professionnelle, SDPSE

M^{me} Giuliana Tessier, Direction de la formation professionnelle, SDPSE

Collaboration spéciale

M. Luc Beauchesne, Services des indicateurs et des statistiques, Secteur des politiques et du soutien à la gestion, MELS

M^{me} Sylvie Lavoie, Direction de la planification et de la coordination sectorielles, Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue, MELS

M. Alain Rousseau, Direction générale des régions, Secteur du soutien aux réseaux et aux enseignants, MELS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 – L'ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS EN FORMATION PROFESSIONNELLE	3
CHAPITRE 2 – LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UNE ACTION EFFICACE.....	5
CHAPITRE 3 – HUIT AXES D'INTERVENTION	7
AXE 1 : LE POSITIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	7
AXE 2 : LA VARIABILITÉ ET LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET LA DIPLOMATION.....	13
AXE 3 : LES PERSONNES SANS DIPLÔME OU QUALIFICATION	21
AXE 4 : LES PRATIQUES D'ADMISSION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE	29
AXE 5 : LES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE.....	37
AXE 6 : L'INFORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES	45
AXE 7 : LE TRANSPORT SCOLAIRE	53
AXE 8 : LES INDICATEURS SIGNIFIANTS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	55
CONCLUSION	57
GLOSSAIRE	59
DOCUMENTS CONSULTÉS	61

INTRODUCTION

L'accessibilité à la formation professionnelle constitue de plus en plus une préoccupation du système éducatif en raison de l'évolution démographique du Québec et du contexte économique. De nombreux efforts ont été réalisés depuis 1995 pour accroître l'accès des jeunes¹ de moins de 20 ans à la formation professionnelle (FP) et pour l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP). Il est admis, depuis bon nombre d'années maintenant, qu'il est nécessaire de qualifier le plus grand nombre possible de jeunes, puisque leur qualité de vie ultérieure est fortement liée à leur formation. S'ajoute à cela le fait que l'avenir du Québec passe par sa capacité de relever les défis économiques qui surgissent; pour ce faire, il doit compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

En 2007, le Groupe mixte du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du réseau des commissions scolaires a produit un premier rapport sur le sujet.

En 2008, un effort de plus a été fait avec le lancement de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, qui fixe l'objectif d'un taux de diplomation ou de qualification de 80 % chez les jeunes d'ici 2020.

En 2011-2012, un sous-comité mixte a été mandaté par le Comité de gouvernance de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour réaliser un état de situation sur l'accès à la formation professionnelle, tous âges confondus, mais en portant une attention particulière aux moins de 20 ans. Plus précisément, il s'agit pour ce comité de repérer les avancées depuis 2007, de cibler les pistes d'action à privilégier dans une perspective de continuité et de cohérence, et aussi d'en proposer de nouvelles, le cas échéant.

Cet état de situation, objet du présent rapport, a pris appui sur les résultats de la recherche, sur l'expérience des intervenantes et intervenants, sur les « bons coups » des commissions scolaires, sur les encadrements déjà en place au Ministère et sur un portrait statistique de la formation professionnelle réalisé spécifiquement pour alimenter ces travaux.

Le premier chapitre porte sur l'évolution des inscriptions en formation professionnelle, le chapitre suivant présente les éléments essentiels pour une action efficace en la matière, et le troisième présente la réflexion sur le sujet, répartie en huit axes d'intervention :

1. Le positionnement de la formation professionnelle;
2. La variabilité et la fluidité des parcours et la diplomation;
3. Les personnes sans diplôme ou qualification;
4. Les pratiques d'admission à la formation professionnelle;
5. Les services éducatifs complémentaires en formation professionnelle;
6. L'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
7. Le transport scolaire;
8. Les indicateurs signifiants pour la formation professionnelle.

La conclusion du présent rapport rappelle les aspects qui sont apparus comme les plus susceptibles d'accroître la fréquentation de la formation professionnelle, soit la nécessaire et durable mobilisation du milieu de l'éducation et de ses partenaires externes autour de l'objectif de qualifier le plus grand nombre possible de personnes, notamment de jeunes de moins de 20 ans, et l'accent mis sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. Ces éléments devraient réussir à mieux positionner la formation professionnelle comme une voie régulière de formation menant au marché du travail au même titre qu'une formation collégiale ou universitaire ou encore à la poursuite d'études.

¹ Dans un souci d'alléger le texte, le terme *jeunes* sera dorénavant employé pour désigner les jeunes de moins de 20 ans, à moins d'une indication contraire.

CHAPITRE 1 – L'ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Après plusieurs années de baisse puis de stagnation de l'effectif de moins de 20 ans en formation professionnelle, la tendance est inversée à compter de 2006-2007, et le nombre d'élèves entame un mouvement à la hausse. Malgré cette hausse, la proportion de ce groupe d'âge dans l'ensemble de l'effectif ne varie pas significativement, et le taux d'accès des jeunes à la formation professionnelle semble stagner chez les candidates et les candidats titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES), aussi bien que chez ceux qui n'ont pas obtenu ce diplôme :

- en 2009-2010, 56,9 % des jeunes commençant leur formation à temps plein pour obtenir un DEP avaient déjà un DES;
- dans l'ensemble des programmes de DEP suivis à temps plein en 2011-2012, tous âges confondus, les hommes représentent plus de 55 % des élèves². Dans le groupe des moins de 20 ans, cette proportion atteint 66 %³ 4;
- les jeunes ont tendance à s'inscrire à des programmes de longue durée : plus de 80 % d'entre eux fréquentent des programmes de 1 200 heures et plus, alors que les plus de 25 ans ne les fréquentent qu'à environ 65 %;
- 6 % des jeunes s'inscrivent dans des programmes de courte durée, alors que cette proportion atteint 22 % chez les 25 ans et plus;
- les jeunes ont un taux d'emploi légèrement inférieur (73,2 %) à celui de la moyenne des titulaires d'un DEP (77,8 % pour les 20 à 24 ans et 78,8 % pour les 25 ans et plus). Cependant, ils sont, en proportion, deux fois plus nombreux à poursuivre leurs études une fois leur DEP obtenu.

EFFECTIF À TEMPS PLEIN DANS LES PROGRAMMES MENANT AU DEP, SELON LE GROUPE D'ÂGE,
DANS L'ENSEMBLE DU QUÉBEC, DE 2001-2002 À 2011-2012^P

Groupe d'âge	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Moins de 20 ans	18 794	18 376	18 592	18 908	18 840	18 702	20 059	21 689	22 213	21 521	21 707
20 à 24 ans	18 019	18 131	18 157	18 527	19 226	18 429	18 137	18 422	19 602	21 191	22 320
25 ans et plus	21 015	22 434	24 884	26 114	26 603	26 611	27 358	28 107	31 364	32 084	30 180
Tous âges	57 828	58 941	61 633	63 549	64 669	63 742	65 554	68 218	73 179	74 796	74 207

Source : MELs, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25.

P : Données provisoires

En 2010-2011, on observe un taux de décrochage scolaire au secondaire de 16,2 %, ce qui signifie que 12 447 élèves, en 2010-2011, quittaient l'école sans diplôme ou qualification et sans s'être inscrits dans le système éducatif québécois pour l'année scolaire suivante. L'objectif d'atteindre un taux de diplomation ou de qualification de 80 % en 2020 chez les jeunes signifie que des efforts sont à faire en formation générale des jeunes (FGJ) et en formation générale des adultes (FGA), mais

² 57 % pour les programmes de DEP en langue française et 49 % en langue anglaise.

³ 66 % pour les programmes de DEP en langue française et 59 % en langue anglaise.

⁴ MELs, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25.

aussi en formation professionnelle. Lors du lancement de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, on calculait qu'il fallait « environ 8 000 élèves de plus en 2020 qui persévèrent jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification, dont 1 500 avec un diplôme de formation professionnelle⁵ ». Toutefois, il faut prendre en considération le fait que l'on parle ici d'un premier diplôme; par conséquent, les élèves déjà titulaires d'un DES qui seront diplômés en formation professionnelle ne pourront être inclus dans le calcul de l'atteinte de cette cible.

Enfin, selon les perspectives démographiques du Québec et des régions pour la période de 2011 à 2056, la strate des 15 à 19 ans connaîtra une baisse démographique jusqu'en 2021⁶, ce qui demande d'augmenter encore les efforts pour améliorer l'accessibilité à la formation professionnelle.

⁵ Stratégie d'action *L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 7.

⁶ *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, édition 2009, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demographie/persp_poplt/pers2006-2056/index.htm (page consultée en avril 2012).

CHAPITRE 2 – LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UNE ACTION EFFICACE

Dans le premier rapport du Groupe mixte, trois éléments essentiels avaient été ciblés comme pierres angulaires d'une réelle progression de l'accès à la formation professionnelle :

- L'obtention d'un consensus autour de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'importance d'améliorer l'accès⁷ à la formation professionnelle;
- La mobilisation conséquente et la concertation de tous : gestionnaires, enseignants et personnel professionnel des trois filières de formation, soit la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle;
- La mise en place d'une série d'interventions menées de front, de façon à mieux répondre à la diversité des situations des élèves⁸.

La stratégie d'action *L'école, j'y tiens!* a mis en évidence l'importance de contrer le décrochage scolaire et, pour y arriver, la nécessité d'améliorer l'accès à la formation professionnelle. Bien que l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle puisse paraître difficile, il faut garder le cap. Un message clair et un leadership fort de la part du Ministère et des commissions scolaires, des directions d'école et de centre⁹, l'instauration d'une véritable convergence à tous les paliers et des interventions cohérentes les unes par rapport aux autres apporteront un renfort indéniable. La mobilisation et la concertation vont de pair avec un discours et des actions cohérentes. En outre, les porteurs de flambeau doivent assurer une mobilisation qui perdurera au-delà de tous les changements qui auront lieu au fil du temps; ils doivent aussi faire en sorte que l'environnement favorise la responsabilisation de tous ainsi que le partage et la mise en valeur des bonnes pratiques.

Dans les actions et dans les lignes directrices à suivre, les trois mots d'ordre qui doivent prévaloir sont : cohérence, constance et stabilité. Ceci exige un suivi constant des résultats de chacune des actions mises en place et l'aménagement de correctifs, si besoin est.

Outre la mobilisation des leaders, celle de toute la communauté éducative est essentielle pour une action efficace et réussie : elle fait « partie du réseau social de l'élève et certains d'entre eux [les membres du personnel scolaire] jouent un rôle déterminant sur son cheminement, particulièrement à la période de l'adolescence¹⁰ ». C'est le cas, par exemple, du personnel enseignant, qui a un contact privilégié et direct avec les élèves, ou encore des gestionnaires, qui doivent créer un contexte organisationnel favorisant les bonnes pratiques.

Les pistes proposées dans chacun des axes d'intervention qui suivent doivent être appliquées selon les spécificités de chacun des milieux et doivent faire partie d'une stratégie globale afin d'éviter la multiplication de mesures éparses. Il faut se rappeler que le choix d'une piste sera toujours moins important que l'impulsion donnée par les personnes qui l'appliquent et la capacité de ces dernières à la suivre malgré les difficultés et les changements organisationnels.

⁷ Le véritable libellé était : « Le partage d'un consensus autour de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'importance d'améliorer l'accès des jeunes à la formation professionnelle. » Nous avons choisi de le retranscrire en enlevant la mention « jeunes », étant donné que les travaux ont été réalisés dans une optique d'accès élargi, pour les jeunes et les adultes, à la FP.

⁸ Le véritable libellé était : « La mise en place d'une série d'interventions menées de front, de façon à mieux répondre à la diversité des situations des jeunes. » Nous avons choisi de le retranscrire en remplaçant la mention « jeunes » par « élèves », étant donné que les travaux ont été réalisés dans une optique d'accès élargi, pour les jeunes et les adultes, à la FP.

⁹ Le terme *centres* réfère aux centres de formation professionnelle et aux centres d'éducation des adultes.

¹⁰ Pierre TOUSSAINT et autres, *Rapport de la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes dans les milieux où immigration et défavorisation se conjuguent : soutien au milieu scolaire et aux parents dans le développement d'interventions pédagogiques et sociales adaptées : des écoles secondaires francophones, publiques et pluriethniques semblables mais différentes*, Université du Québec à Montréal, 2012, p. 2.

MESURES À ADOPTER POUR UNE ACTION EFFICACE

Responsables : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et commissions scolaires

Se doter d'un plan de communication et de diffusion du présent rapport du Sous-comité mixte.

Mettre en place un mécanisme de concertation régionale de la mise en œuvre et du suivi des pistes d'action en matière d'accessibilité.

Mettre en place un mécanisme de concertation nationale de la mise en œuvre et du suivi des pistes d'action en matière d'accessibilité, qui comprend des représentantes et des représentants de la FGJ, de la FGA et de la formation professionnelle.

Se doter d'une stratégie globale de mise en œuvre des pistes d'action retenues qui mobilisera l'ensemble de la communauté éducative dans chacun des milieux.

CHAPITRE 3 – HUIT AXES D'INTERVENTION

AXE 1 : LE POSITIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Selon le premier rapport du Groupe mixte portant sur l'accessibilité à la formation professionnelle (2007), qui se penchait sur la population scolaire de moins de 20 ans, « la proportion des élèves du 2^e cycle du secondaire ayant l'intention de s'inscrire à la formation professionnelle [avait] légèrement augmenté », mais il fallait « s'inquiéter de la proportion croissante de jeunes du 2^e cycle du secondaire qui disent ne pas avoir de projets précis et qui croient qu'un métier s'apprend en travaillant [...] malgré les campagnes de promotion et de valorisation de la formation professionnelle et technique¹¹ ».

Ce rapport relevait les raisons pour lesquelles les jeunes ne s'inscrivaient pas à la formation professionnelle :

- « l'évaluation des campagnes de promotion et de valorisation indique que les jeunes ne connaissent pas les métiers ni les programmes d'études qui préparent à leur exercice »;
- « l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) et la poursuite d'études supérieures sont généralement privilégiées par les parents, souvent aussi par le personnel de la formation générale, surtout lorsque les élèves ont entre 16 et 19 ans »;
- « de façon générale, la formation technique jouit d'une meilleure reconnaissance que la formation professionnelle »;
- « bon nombre de parents et d'acteurs du milieu scolaire ont l'impression que la formation professionnelle est une impasse. Poursuivre des études après l'obtention du DEP paraît être un parcours inhabituel¹² ».

D'un autre côté, toujours selon ce rapport, les employeurs reconnaissent la qualité de la formation professionnelle et pourtant, bon nombre d'entre eux exigent encore le DES pour des emplois dont les compétences particulières s'obtiennent en passant par des programmes conduisant au DEP¹³.

Depuis 2007, le Ministère ainsi que les commissions scolaires ont continué à multiplier les efforts visant à promouvoir la formation professionnelle. Il y a donc lieu de se demander ce qu'il en est de la perception de la formation professionnelle, cinq ans après la parution du premier rapport du Groupe mixte.

Selon les analystes économiques, le Québec connaît des pénuries de main-d'œuvre causées notamment par le vieillissement de la population et le départ à la retraite de plusieurs milliers de travailleuses et de travailleurs. Certaines régions ou certains secteurs économiques ressentent davantage ces pénuries. En parallèle, certains programmes de formation, faute de candidates et de candidats, ne forment pas suffisamment de main-d'œuvre pour répondre à la demande du marché du travail. Lorsque l'on compare les taux de fréquentation scolaire par filière de formation des jeunes avant l'âge de 20 ans, on constate que les jeunes sont toujours plus nombreux en FGA et en formation technique qu'en formation professionnelle. Le pourcentage d'élèves n'étant plus dans le système scolaire et n'ayant pas obtenu de diplôme ou de qualification du secondaire s'accroît avec l'âge et demeure inquiétant¹⁴. De ces jeunes ayant quitté l'école sans diplôme ni qualification, bon nombre auraient pu trouver leur place dans une formation axée sur l'exercice d'un métier spécialisé. Mais ces jeunes ont-ils été informés des options qui s'offraient à eux?

Cette observation invite à redoubler d'ardeur dans les efforts de reconnaissance et de positionnement de la formation professionnelle comme formation qualifiante au même titre qu'une formation collégiale ou universitaire, d'autant que cette formation s'inscrit dans un ensemble fluide, ouvert et diversifié de parcours scolaires. Il nous faut être plus efficace dans les moyens à mettre en œuvre et dans l'évaluation de ceux-ci. Cette efficacité s'applique à deux niveaux : de façon étendue comme cela se fait dans les campagnes nationales de promotion, et de façon plus précise pour joindre la bonne personne au bon endroit et au bon moment, préférablement avant qu'elle ne quitte le système scolaire.

¹¹ *Accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) : pistes d'action*, Groupe mixte ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – réseau des commissions scolaires, 2007, p. 5.

¹² *Ibid.*, p. 5.

¹³ *Ibid.*, p. 5.

¹⁴ *Indicateurs de l'éducation – Édition 2011*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011, p.60-61.

	Taux de fréquentation scolaire en 2008-2009, selon l'âge (temps plein, temps partiel) 15 (%)						
	Secondaire ¹⁶			Collégial		Université	TOTAL
	FGJ	FGA	FP	TECHNIQUE	PRÉUNIVERSITAIRE		
15 ans	94,7	-	0,3	-	0,1	-	95,1
16 ans	87,3	6,5	1,0	0,2	1,5	0,0	96,6
17 ans	23,3	18,6	6,9	10,8	30,1	0,8	90,4
18 ans	6,8	16,6	10,9	14,3	30,0	4,7	83,2
19 ans	1,5	13,5	10,1	15,1	15,1	17,4	72,6

Par ailleurs, le Groupe mixte, dans ses conclusions de 2007, et les personnes qui ont évalué la campagne publicitaire 2010 *Tout pour réussir* arrivent aux mêmes constats qu'une étude du Ministère intitulée *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*. À propos de la perception des élèves et des parents quant à la formation professionnelle, on découvre dans cette étude que :

- les élèves titulaires d'un DES ont davantage que les titulaires d'autres diplômes une perception négative de la formation professionnelle;
- plus de 80 % des parents d'élèves provenant de la FGJ et de la FGA ont une perception positive de la formation professionnelle, alors que le taux baisse à 65 % chez les parents d'élèves provenant du cégep;
- 81 % des garçons et 74 % des filles rapportent une opinion positive de leur père sur la formation professionnelle, alors qu'il n'y a pas de différence entre garçons et filles quant à leur perception de l'opinion de leur mère;
- 73 % des élèves dont la langue d'enseignement est l'anglais disent que leur mère a une opinion positive de la formation professionnelle; ce taux monte à 81 % chez les autres élèves¹⁷;
- 84 % des élèves de moins de 20 ans et 74 % des 20-24 ans considèrent que leur mère a une opinion positive de la formation professionnelle; quant à la perception d'une opinion positive du père, les taux sont respectivement de 83 % et de 72 %;
- les parents des moins de 18 ans ont plus souvent une opinion positive de la formation professionnelle que les parents des 18-19 ans, et ceux des 20 ans et plus arrivent en troisième place;
- 83 % des élèves qui se rendent en formation professionnelle se souviennent d'avoir eu une opinion positive de la formation professionnelle durant leurs études au secondaire. Toutefois, cette opinion devient plus négative avec l'âge : les moins de 18 ans ont une opinion plus souvent positive (88 %) que les 18-19 ans (78 %) et les 20-24 ans (74 %) ¹⁸;
- les moins de 20 ans sont plus nombreux à témoigner (90 %) que les 20-24 ans (77 %) de leur perception de la formation professionnelle.

¹⁵ Le taux de fréquentation équivaut au taux de scolarisation en fonction de l'âge dans la population totale, sans égard à la diplomation ou à la qualification.

¹⁶ La FGJ inclut le préscolaire, le primaire et le secondaire.

¹⁷ Valérie SAYSSET, *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p. 18.

¹⁸ *Ibid.*, p. 17.

Il est possible que les campagnes d'information sur la formation professionnelle aient influencé l'opinion des parents et des élèves sur le sujet, mais les données disponibles ne permettent pas de l'affirmer¹⁹.

Aussi, l'étude intitulée *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations* rapporte qu'un « nombre non négligeable [de jeunes] ont différé leur inscription en formation professionnelle, car ils n'avaient pas tous les préalables (25 %). Les élèves qui n'ont pas obtenu le DES sont plus concernés par le manque de préalables que les diplômés (37 % contre 11 %)²⁰ ».

Parmi les raisons recensées par l'étude faisant en sorte que les personnes inscrites en formation professionnelle n'avaient pas pensé à s'y inscrire plus tôt, on trouve principalement qu'elles :

- n'avaient pas d'idée précise du métier qu'elles voulaient faire (56 %);
- voulaient continuer leurs études collégiales (53 %);
- voulaient continuer leurs études secondaires (46 %);
- ne connaissaient pas les métiers de la formation professionnelle (38 %);
- pensaient que les débouchés étaient meilleurs dans d'autres types de formation (37 %).

Les opinions négatives concernant la formation professionnelle sont évoquées plus rarement²¹. Il faut ajouter à cela qu'au Québec, jusqu'en 2001, les jeunes titulaires d'un DEP ne pouvaient pas accéder aux programmes de formation technique au cégep sans avoir obtenu un DES²². Ainsi, l'indécision vocationnelle, les aspirations scolaires élevées et une connaissance insuffisante de la formation professionnelle auraient constitué les freins majeurs à l'inscription d'un bon nombre de personnes en formation professionnelle. S'ajoute à cela une méconnaissance de la réglementation portant sur :

- l'obtention du DES;
- les préalables pour l'accès aux études collégiales;
- les parcours de continuité de formation;
- l'accès à la formation professionnelle dès le deuxième cycle du secondaire par la voie de la concomitance.

Certains perçoivent encore la formation professionnelle comme étant une voie marginale ou une formation qui succède à la formation générale au même titre que les études collégiales – qui sont alors privilégiées par les parents, et souvent aussi par le personnel de la formation générale lorsque l'élève détient son DES ou fait partie du groupe 16-19 ans – et non comme une formation pouvant être concomitante de la formation générale, accessible avant la fin du secondaire général, laissant la porte ouverte à la continuité des études et permettant la réorientation. Or, l'arrimage des filières constitue un élément attractif majeur pour les jeunes. C'est un élément crucial pour le positionnement de la formation professionnelle, un moyen concret pour augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle et pour agir sur la persévérance et la réussite scolaires. Les conseillères et les conseillers d'orientation, surtout à la FGJ, ont un rôle crucial à jouer dans l'information diffusée à cet égard, et ce, autant auprès des jeunes qu'auprès de leurs parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

La promotion de la formation professionnelle doit faire connaître les métiers qui y sont liés et leurs débouchés. On voit que 56 % des personnes questionnées dans l'étude du Ministère affirment avoir retardé leur inscription en formation professionnelle parce qu'elles n'avaient pas d'idée précise du métier qu'elles voulaient exercer, que 38 % ont déclaré s'être inscrites en formation professionnelle plus tardivement du fait qu'elles ne connaissaient pas les métiers de la formation professionnelle et que 37 % croyaient que les débouchés étaient meilleurs dans d'autres types de formation : cela suggère que le rôle joué par les conseillères et les conseillers d'orientation et même par l'ensemble de la communauté éducative pourrait contribuer à la hausse des inscriptions en formation professionnelle et à son positionnement, à la condition qu'elle soit bien connue. Les conseillères et les conseillers d'orientation sont au cœur des actions à poser.

¹⁹ *Ibid.*, p. 18.

²⁰ *Ibid.*, p. 19.

²¹ *Ibid.*, p. 20.

²² Louise MÉNARD, *Harmoniser les programmes de formation professionnelle et technique : des effets positifs sur la persévérance et la réussite scolaires*, résultats de recherche, programme des actions concertées *La persévérance et la réussite scolaires*, 2005, p. 1.

Par ailleurs, dans la foulée de la sortie du rapport du Groupe mixte en 2007, une enquête²³ a été menée par le Ministère, au début de 2008, auprès de huit commissions scolaires ayant fait de l'accès des jeunes à la formation professionnelle un dossier prioritaire. Non exhaustive, cette collecte de données visait à regrouper et à exposer des approches ayant fait leurs preuves ou présentant un potentiel évident, en concordance avec les recommandations du Groupe mixte. Les résultats de cette enquête indiquent que les commissions scolaires mettent en place une panoplie de mesures qui pourraient parfois être adaptées et transférées d'une commission scolaire à l'autre et qu'il serait opportun, dans cette optique, que ces dernières disposent d'un lieu d'échange de leurs « bons coups ».

Enfin, les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) présents dans toutes les commissions scolaires ont aussi une responsabilité importante dans l'accessibilité, la promotion de la formation professionnelle et l'information sur celle-ci. Le volet Information peut prendre diverses formes et comprend des activités de promotion et d'information pour faire connaître la formation professionnelle à la population en général. Ces activités peuvent avoir plusieurs destinataires : une intervenante ou un intervenant à l'interne, un partenaire externe ou les adultes visés par les services. Cela implique ainsi des actions ou des productions différentes²⁴. Par leur nature, les SARCA devraient jouer un rôle proactif dans la promotion et le positionnement de la formation professionnelle.

POPULATIONS CIBLES ET PRIORITAIRES

À la suite de ces constats, le Sous-comité mixte est d'avis que les populations devant être prioritairement jointes par des efforts de positionnement de la formation professionnelle visant à la faire connaître comme étant un choix équivalant aux autres sont :

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- les parents;
- les jeunes et les adultes en formation;
- les responsables des programmes d'études en orientation dans les universités;
- les organismes centraux du secteur public.

Pour les commissions scolaires

- la communauté éducative : personnel enseignant, directions d'école, conseillères et conseillers d'orientation et autres membres du personnel professionnel et de soutien, conseils d'établissement;
- les parents;
- les jeunes et les adultes en formation.

²³ *Les bons coups de 8 commissions scolaires ayant fait de l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la FP une priorité, document de travail, Direction de la planification et de la coordination sectorielles, 2009, 28 p.*

²⁴ *Évaluation de programme : portrait de l'implantation des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), rapport d'évaluation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010, p. 45.*

MESURES À ADOPTER POUR POURSUIVRE LES EFFORTS DE POSITIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires
<p>Assurer la visibilité et la promotion de la formation professionnelle en accomplissant des actions concrètes, telles que la prolongation des campagnes nationales de valorisation et de promotion des métiers et des professions <i>Trouve un métier fait pour toi!</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler prioritairement les parents; • Miser sur la valeur du DEP; • Véhiculer le fait que la FP mène à des métiers d'avenir, passionnants et utiles et qu'elle peut mener à la poursuite d'études; • Faire connaître la concomitance et la double diplomation (DES-DEP). 	<p>Systématiser la concertation des intervenantes et des intervenants et la cohérence des actions entre la FGJ, la FGA et la FP pour s'assurer d'une continuité dans l'information et dans les services offerts en matière d'orientation (ex. : en nommant une personne responsable du suivi de ces actions).</p>
<p>Donner de l'information dynamique et proactive aux citoyens, jeunes et adultes, sur les besoins du marché du travail et sur l'offre de formation permettant d'occuper les emplois disponibles.</p>	<p>Promouvoir, auprès des parents, des acteurs du milieu scolaire et des jeunes, les voies diversifiées de la FP que sont les études en concomitance et les parcours de continuité de formation (DEP-DEC et DEP-DES-DEC).</p>
<p>Faire valoir, auprès de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, les différentes possibilités liées à la formation professionnelle pour que ses membres la fassent valoir auprès de leur clientèle.</p>	<p>Consolider ou implanter, au besoin, l'approche orientante dans les écoles secondaires et les centres d'éducation des adultes liés aux centres de formation professionnelle (CFP), tout en mettant en place des modalités pour favoriser chez l'adulte le développement de la compétence à s'orienter tout au long de sa vie.</p>
<p>Poursuivre les efforts de clarté et d'univocité dans les noms donnés aux programmes d'études.</p>	<p>Renseigner les conseils d'établissement du primaire et du secondaire et les conseillères et les conseillers d'orientation dans les écoles secondaires et dans les SARCA sur le bien-fondé de faire valoir la formation professionnelle auprès des jeunes, au même titre qu'une formation collégiale ou universitaire.</p>
<p>Faire des représentations auprès des organismes centraux du secteur public et auprès du Conseil du Trésor pour qu'ils ajustent les conditions générales d'embauche, de façon à reconnaître la pleine valeur du DEP sans l'assujettir à l'obtention du DES.</p>	<p>Reconnaître le DEP comme condition générale d'embauche pour valoriser le DEP et pour que soient ajustées en conséquence les pratiques des organismes et des entreprises.</p>
<p>Par l'intermédiaire de la Commission des partenaires du marché du travail, faire également des représentations auprès des milieux de travail pour les saisir des effets de la reconnaissance principale du DES comme condition générale d'embauche, pour valoriser le DEP et pour que soient ajustées en conséquence les pratiques des organismes et des entreprises.</p>	<p>Cibler, avec les CFP concernés, les programmes de formation professionnelle méconnus et qu'il faudrait faire connaître dès le primaire aux élèves de leur territoire, en s'assurant que le discours converge entre les filières de formation.</p>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires
Associer les ministères concernés (Santé et Services sociaux; Immigration et Communautés culturelles) aux actions de promotion de la FP auprès des jeunes et de leur famille.	Se doter d'un lieu d'échange où les commissions scolaires pourront partager leurs « bons coups ».
Créer une banque de porte-parole des gagnantes et des gagnants des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique (FPT) et du concours <i>Chapeau, les filles!</i> Ainsi, les écoles pourront leur faire appel pour venir parler de la FP.	Vérifier, dans chacune des commissions scolaires, si les règles d'embauche ont été ajustées sur la base des plans de classification de janvier 2006, c'est-à-dire pour que le DEP soit demandé lorsqu'il s'agit d'un métier correspondant à une formation professionnelle.

LES RÉSULTATS ATTENDUS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CES RECOMMANDATIONS

- ✓ Augmentation de la connaissance des métiers de la formation professionnelle.
- ✓ Perception de la formation professionnelle comme une voie régulière de formation pouvant mener, si désiré, à des études supérieures.
- ✓ Augmentation de la connaissance des exigences légales d'entrée en formation professionnelle.
- ✓ Amélioration de la perception de la valeur qualifiante du DEP.
- ✓ Augmentation de la proportion des jeunes en continuité de formation inscrits en formation professionnelle.
- ✓ Augmentation du nombre de métiers exigeant le DEP correspondant comme condition d'embauche.

AXE 2 : LA VARIABILITÉ ET LA FLUIDITÉ DES PARCOURS ET LA DIPLOMATION

Au fil des ans, des ajouts et des modifications ont été apportés aux conditions d'admission aux programmes d'études professionnelles et techniques, de telle sorte que leur accessibilité a été améliorée. Le décloisonnement de l'offre de formation entre formation générale, formation professionnelle et formation technique qui en a résulté a conduit à une fluidité et à une variabilité des parcours scolaires. La concomitance, les parcours de continuité de formation et les parcours d'études intégrés doivent être davantage connus, tant des élèves que de tous les intervenants, notamment dans la perspective d'éviter le décrochage scolaire chez les jeunes et de favoriser le raccrochage pour ceux qui ont déjà quitté l'école.

La concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle, en 4^e et 5^e secondaire

Plus de la moitié des élèves de 24 ans et moins nouvellement inscrits arrivent en formation professionnelle en ayant leur DES (58 %). « Pour beaucoup d'élèves, le projet d'aller en formation professionnelle ne s'élabore qu'après avoir obtenu ce diplôme. Même celles et ceux qui ne l'ont finalement pas décroché souhaitent l'avoir avant tout²⁵. » Le DES demeure donc un diplôme convoité.

La voie de la concomitance permet aux élèves qui n'ont pas obtenu les unités de 4^e et de 5^e secondaire requises pour accéder à la formation professionnelle de s'y inscrire quand même, à la condition d'avoir réussi au moins les unités de 3^e secondaire dans les trois matières de base, soit en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique. La concomitance donne aussi la possibilité d'obtenir les unités manquantes pour l'obtention du DES ou les unités requises pour remplir les conditions d'admission aux études collégiales. L'enseignement de la formation générale peut être intégré ou non à l'horaire de la formation professionnelle. Cette option d'une voie d'accès plus rapide à la formation professionnelle, d'une formation correspondant à un besoin d'apprentissage plus pratique favorise, pour certains, le maintien en formation, voire même la poursuite des études.

Cela dit, la concomitance est une voie exigeante conçue pour des élèves ayant atteint une maturité vocationnelle élevée. Selon le premier rapport du Groupe mixte portant sur l'accès des jeunes à la formation professionnelle (2007), les élèves qui choisissaient la voie de la concomitance le faisaient de façon individuelle, en ajoutant à leur horaire à temps plein à la formation professionnelle des heures supplémentaires le soir à l'éducation des adultes pour acquérir leurs préalables de formation générale. Plusieurs d'entre eux indiquaient alors que l'acquisition des préalables avait été la partie la plus difficile de leur parcours, et qu'elle avait été jusqu'à mettre en péril l'obtention du DEP.

Depuis 1996-1997, année de l'instauration de la concomitance comme une des voies d'admission en formation professionnelle, le nombre d'élèves inscrits dans cette voie de formation est passé de moins de 100 à plus de 2 000 annuellement²⁶. Toutefois, peu de commissions scolaires avaient admis annuellement des jeunes en formation professionnelle par la voie de la concomitance. Divers obstacles, principalement d'ordre organisationnel, ont été mis en lumière, telles l'absence de masse critique d'élèves, la constitution d'horaires intégrés et l'affectation, spécialement pour la clientèle concernée, de ressources requises à l'encadrement, au suivi et au soutien. Les autres groupes de formation professionnelle en subissaient les contrecoups²⁷.

L'étude du Ministère intitulée *La concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale à horaire intégré : étude sur les modalités de mise en œuvre et sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes de moins de 20 ans* révèle que des commissions scolaires ont été en mesure de surmonter ces obstacles : « Malgré l'inexpérience, le manque de connaissances en matière de concomitance, les difficultés de recrutement et les délais qui sont apparus relativement courts pour la mise en place des programmes, dans quelques cas du moins, la plupart des commissions scolaires sont parvenues à relever un bon nombre de défis que soulève la mise en œuvre de programmes d'études professionnelles offerts en concomitance, notamment sur le plan organisationnel et pédagogique. Poursuivre la mise en œuvre de tels programmes pourrait permettre aux commissions scolaires de développer une certaine expertise en la matière²⁸. »

²⁵ Valérie SAYSET, *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p. 2 (« Faits saillants »).

²⁶ *La formation professionnelle et technique au Québec : un aperçu*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010, p. 9.

²⁷ *Accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) : pistes d'action*, Groupe mixte Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – réseau des commissions scolaires, 2007, p. 8.

²⁸ Mylène JETTÉ, *La concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale à horaire intégré : étude sur les modalités de mise en œuvre et sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes de moins de 20 ans*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013, p. 86.

Les avancées dans la mise en œuvre de la concomitance

Une avancée importante mérite d'être soulignée concernant la concomitance à horaire intégré, une mesure qui aide les élèves inscrits dans un programme de formation professionnelle à obtenir les unités manquantes de formation générale. Depuis 2008, les commissions scolaires bénéficient d'une allocation supplémentaire de 1 000 \$ par élève pour intégrer l'enseignement de la formation générale à l'horaire de la formation professionnelle. Un autre montant supplémentaire leur est accordé pour l'accompagnement des élèves de moins de 20 ans et pour les ressources enseignantes.

La concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale à horaire intégré : étude sur les modalités de mise en œuvre et sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes de moins de 20 ans

L'étude du Ministère portant sur la concomitance traite des projets mis en œuvre dans 17 commissions scolaires à la suite de l'appel de projets qu'il a lancé en 2008. Elle décrit et analyse la mise en œuvre des projets en vue de connaître les conditions qui pourraient faciliter leur processus d'implantation. Elle analyse également le cheminement, la persévérance et la réussite scolaires de 451 élèves de moins de 20 ans inscrits dans l'un ou l'autre des programmes d'études professionnelles.

Le bilan de l'analyse rend compte « de la contribution de la concomitance formation professionnelle-formation générale (FP-FG) à horaire intégré relativement à la persévérance et à la réussite scolaires des élèves de moins de 20 ans sur le plan de l'obtention du DEP, du DES et de la poursuite des études postsecondaires²⁹ ». L'analyse témoigne également du fait que l'inscription dans un programme d'études professionnelles offert en concomitance a même favorisé la poursuite du cheminement scolaire chez les élèves qui ont abandonné leur programme³⁰.

Au terme de l'analyse, quatre conditions qui pourraient faciliter le processus d'implantation sont mises en lumière : 1) une collaboration active entre la FGJ et la FP tout au long du processus de mise en œuvre; 2) un choix de programme d'études professionnelles se rapprochant autant que possible des centres d'intérêt et des besoins des élèves visés par le programme; 3) une promotion de la concomitance FP-FG à horaire intégré, tant auprès des élèves que de leurs parents, promotion axée sur la possibilité d'obtenir la double diplomation (DEP et DES) et d'accéder aux études postsecondaires; 4) le maintien de la mesure de financement présentement en cours. Les mêmes conditions pourraient s'appliquer aux élèves en FGA.

Par ailleurs, les représentantes et les représentants des commissions scolaires du présent Sous-comité mixte soulignent que plus l'élève est jeune, plus il importe qu'il puisse conserver son sentiment d'appartenance à son école d'origine et à son groupe d'amis. Offrir la concomitance en alternance entre l'école secondaire et le CFP lorsque possible serait une pratique gagnante; recréer ce sentiment d'appartenance en formant des groupes fermés d'élèves en concomitance en serait une autre. C'est d'ailleurs de cette façon que les commissions scolaires qui ont participé à l'étude du Ministère sur la concomitance ont expliqué leur choix de créer des groupes fermés et de confier à l'école secondaire d'origine la portion de formation générale relative au secteur des jeunes.

Les parcours de continuité de formation

Les parcours de continuité de formation, mis en place en 2002, visent à faciliter le passage le plus direct possible de personnes diplômées de certains programmes d'études professionnelles vers des programmes d'études apparentés de la formation technique, dans une logique de continuité et sans dédoublement de formation. Cette forme de passerelle implique deux aspects du parcours de l'élève : d'abord, elle reconnaît les équivalences de compétences entre le programme d'études professionnelles et le programme d'études techniques concerné; de plus, elle limite les conditions d'admission au programme d'études collégiales envisagé à ce qui est strictement requis dans une perspective de réussite.

Les parcours de continuité de formation sont la mise en application d'une disposition réglementaire (article 2, alinéa 2) du Règlement sur le régime des études collégiales. Jusqu'à maintenant, le Ministère a désigné, aux fins de conception et de mise en œuvre, 31 parcours de continuité de formation.

²⁹ *Ibid.*, p. 5.

³⁰ *Ibid.*, p. 78-79.

Les parcours d'études intégrés

Certains établissements d'enseignement offrent des programmes d'études intégrés permettant d'obtenir le DES, le DEP et le DEC sur une période de cinq ans. À titre d'exemple, on peut citer la région de Lanaudière qui, dans le cadre de projets prometteurs contenus dans le plan régional d'aménagement de son offre de formation, a décidé d'offrir des programmes d'études intégrés secondaire-collégial permettant d'obtenir trois diplômes en cinq ans, dans les domaines de l'électronique et de l'informatique. Les programmes intégrés s'échelonnent sur deux années pour obtenir le DES, plus une demi-année pour le DEP et deux années et demie pour le DEC. Ce projet présente un caractère régional, et des protocoles d'entente concernant l'organisation scolaire sont établis (protocoles touchant l'inscription, le transport et l'utilisation de laboratoire).

Les parcours de formation axée sur l'emploi, au premier cycle du secondaire

Les changements réglementaires apportés au Régime pédagogique de la formation professionnelle (RFPF), au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RPEPEPS) et au Régime pédagogique de la formation générale des adultes (RPFGA) ont mené respectivement, le 1^{er} juillet 2007, à l'abrogation de la formation menant à l'attestation de formation professionnelle (AFP), à l'abrogation du cheminement particulier visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ) et à l'instauration d'un certificat de formation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS) dans le RPEPEPS et dans le RPFGA.

La formation menant à l'AFP préparait à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Elle s'adressait à des élèves ayant réussi la 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique. Elle permettait aux élèves de faire les apprentissages de la 3^e secondaire dans ces matières, tout en effectuant des stages au sein d'une entreprise. Parmi les élèves inscrits en ISPJ, un bon nombre effectuaient en milieu de travail des stages de formation à un métier semi-spécialisé (FMS) avec succès, sans toutefois en obtenir la reconnaissance, n'ayant pas les préalables de formation générale de la 2^e secondaire requis pour y accéder. C'est précisément cette situation qu'est venu corriger le RPEPEPS en offrant, par l'entremise du CFMS, à des élèves de 15 ans n'ayant pas acquis les unités en langue d'enseignement et en mathématique du premier cycle du secondaire la possibilité de faire ces apprentissages tout en suivant une formation pratique les préparant à exercer un métier semi-spécialisé.

Cette décision a été prise pour que l'élève qui est en difficulté puisse aller au bout de ses compétences et qu'il ne se retrouve jamais dans un cul-de-sac. Ainsi :

- l'élève inscrit dans une formation préparatoire au travail ou dans une formation en entreprise et récupération peut accéder à un niveau supérieur de formation et obtenir un CFMS, s'il remplit certaines conditions;
- l'élève inscrit à la FMS peut aussi, à certaines conditions, emprunter une passerelle lui permettant d'accéder à une formation menant au DEP. Notons que cette passerelle est provisoire et qu'elle doit faire l'objet d'une réflexion ministérielle visant à l'officialiser ou non.

Projet d'élargissement de la concomitance pour des élèves de 15 ans ayant acquis leurs préalables de base de 2^e secondaire

Les élèves de 15 ans ayant acquis les unités du premier cycle du secondaire se voient offrir les parcours de formation prévus au RPEPEPS, soit le parcours de formation générale et celui de formation générale appliquée. À ceux qui ont besoin d'une formation plus pratique, plus proche du milieu du travail et qui ont acquis au moins deux préalables sur trois en langue d'enseignement, langue seconde ou mathématique de 2^e secondaire, plusieurs commissions scolaires offrent, avec l'autorisation de la ministre, la possibilité de participer à des projets pédagogiques particuliers préparant les élèves à la formation professionnelle (PPPPFP). Ces projets leur permettent d'acquérir les préalables de la 3^e année du secondaire, de valider leur intérêt professionnel et d'amorcer, le cas échéant, une formation professionnelle pour un maximum de 4 unités liées au développement de compétences d'un DEP³¹.

³¹ Pour les compétences de la formation professionnelle, l'élève est inscrit hors-programme, mais les compétences réussies lui seront reconnues lors de son admission en formation professionnelle.

Ces projets ne constituent cependant pas une réponse adéquate pour certains jeunes de 15 ans ayant acquis les unités du premier cycle du secondaire et ayant acquis une maturité vocationnelle. Tout allongement indu de leur formation est susceptible de miner leur motivation et de menacer la poursuite de leurs études. Rappelons que la 3^e secondaire constitue l'année charnière du décrochage scolaire. En 2008-2009, sur l'ensemble des décrocheurs, ils sont plus de trois sur dix à quitter les bancs d'école en 3^e secondaire. Cette situation pour le moins préoccupante exige la vigilance.

Une solution pourrait être l'application de la concomitance à horaire intégré en 3^e secondaire. Ainsi, des élèves pourraient accéder à la formation professionnelle, à des programmes d'études nécessitant les préalables de la 3^e secondaire (DEP de catégorie 2), tout en complétant l'acquisition des préalables de la formation générale nécessaires à l'obtention de leur DEP. Dans son dernier rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (2010-2012), le Conseil supérieur de l'éducation abonde dans le même sens en affirmant que « ces pistes d'action, soit la concomitance et la double diplomation (DEP-DES), n'ont pas eu la chance de se déployer suffisamment dans les orientations et plans d'action ministériels. Pour le Conseil, il faut intensifier les efforts de mise en œuvre de tels parcours, et ce, dès l'entrée des élèves au deuxième cycle du secondaire³² ».

Les commissions scolaires consultées à ce sujet se disent prêtes à expérimenter une telle avenue, mais elles formulent du même souffle certaines inquiétudes. De fait, elles croient que la concomitance de 3^e secondaire doit être considérée uniquement pour des élèves ayant déjà acquis une maturité vocationnelle très élevée et pour lesquels d'autres solutions ont été explorées sans conduire aux résultats escomptés en matière de maintien en formation. L'admission en formation professionnelle par la concomitance dès la 3^e secondaire devra être balisée, les élèves qui y accéderont devront être sérieusement encadrés et une préoccupation particulière devra être apportée à leur intégration sur le marché du travail, étant donné leur jeune âge.

Par ailleurs, d'autres commissions scolaires n'offrant aucun programme nécessitant les préalables de 3^e secondaire à l'admission (DEP de catégorie 2) devront également être en mesure d'offrir d'autres solutions aux jeunes visés par la concomitance de 3^e secondaire, mais qui ne pourront y accéder faute d'une offre de programme de catégorie 2. Il s'avérera nécessaire que les commissions scolaires et le Ministère se penchent sur cette question.

L'étude du Ministère portant sur la concomitance fait aussi état, en conclusion, de quelques éléments de réflexion sur l'instauration de la concomitance dès la 3^e secondaire : « Le souci de doter ces élèves d'une solide formation de base tout en les amenant à poursuivre leur programme d'études professionnelles, compte tenu de leur jeune âge, en est un. Dans cette perspective, une réflexion autour du type de programme d'études professionnelles à offrir à cette population d'élèves pourrait être conduite pour s'assurer que cela répond bel et bien aux besoins et, surtout, au niveau d'acquis scolaires de ces élèves. Une attention particulière pourrait aussi être apportée tant au soutien pédagogique offert à ces élèves qu'à l'encadrement du personnel enseignant susceptible de former cette population plutôt inhabituelle en formation professionnelle³³. »

L'analyse de ce projet de concomitance requiert de prendre en considération deux éléments. D'une part, la formation générale du premier cycle du secondaire offerte dans les trois matières de base a été enrichie et rehaussée depuis l'avènement du nouveau pédagogique. D'autre part, la 3^e secondaire marque maintenant le passage entre le premier et le deuxième cycle du secondaire, alors qu'auparavant, ce passage ne s'effectuait qu'à compter de la 4^e secondaire.

La concomitance de 3^e secondaire doit être offerte aux élèves qui ont les capacités, à la fois sur le plan des apprentissages et du comportement, d'entreprendre un tel parcours. Ce parcours est en effet exigeant et demande une solide maturité vocationnelle. Elle doit être réservée aux élèves pour lesquels la formation professionnelle est une voie tout indiquée vers la réussite scolaire et professionnelle. Si elle n'est pas réservée à ces élèves, les commissions scolaires consultées expriment une grande inquiétude : elles craignent de se voir accoler la même image négative que dans le temps du professionnel court, d'abaisser les taux de diplomation en formation professionnelle, et ainsi de perdre les acquis durement gagnés pour ce qui concerne la valorisation de la formation professionnelle. Il va sans dire que cette voie d'accès à la formation professionnelle doit au préalable être expérimentée : elle doit éviter la généralisation dès le départ et être balisée par le Ministère, en concertation avec les commissions scolaires; les élèves devront y être encadrés et bénéficier d'un horaire intégré.

³² *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012 : pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans : lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire*, Conseil supérieur de l'éducation, 2012, p. 76.

³³ Mylène JETTÉ, *La concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale à horaire intégré : étude sur les modalités de mise en œuvre et sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes de moins de 20 ans*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013, p. 89.

La fluidité des parcours de formation

Dans le cadre des présents travaux du Sous-comité mixte, l'expression *fluidité des parcours* est ramenée principalement aux voies de formation implantées au cours des dernières années, voies favorisant l'accès des jeunes à la formation professionnelle. Or, ce concept peut être défini de façon plus large, dans une perspective de formation continue. Des travaux actuellement amorcés au Ministère visent à favoriser l'élaboration d'une vision globale et intégrée des différents parcours scolaires et de formation offerts aux jeunes et aux adultes selon leurs aspirations, leurs aptitudes et leurs réussites scolaires, et en les situant par rapport aux besoins du marché du travail. Ces travaux décriront les caractéristiques essentielles de chacun des types de parcours et programmes d'études concernés en abordant diverses dimensions (ex. : conditions d'admission, articulation des programmes d'études, mise en œuvre locale, financement, adéquation entre la formation et l'emploi) qui conditionnent les trajectoires empruntées par les jeunes et les adultes selon les situations vécues (retard scolaire, interruption des études, entrée dans la vie adulte, entrée sur le marché du travail, réorientation, retour en formation). Ces travaux témoigneront de la variabilité des parcours disponibles pour les jeunes et les adultes, dégageront des éléments mettant en valeur ou en jeu la fluidité des parcours structurés par le système éducatif et proposeront des pistes d'action pour améliorer le tout.

POPULATIONS CIBLES ET PRIORITAIRES

À la suite de ces constats, le Sous-comité mixte est d'avis que les populations devant être prioritairement jointes sont :

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- les jeunes et adultes du deuxième cycle du secondaire.

Pour les commissions scolaires

- les jeunes et adultes du deuxième cycle du secondaire;
- les conseillères et les conseillers d'orientation.

MESURES À ADOPTER POUR UNE FLUIDITÉ ET UNE VARIABILITÉ DES PARCOURS SCOLAIRES

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires
Procéder à une révision des régimes pédagogiques au secondaire, de façon à assurer une plus grande fluidité des parcours d'une filière de formation à une autre.	Offrir au plus grand nombre d'élèves possible le cours <i>Exploration de la formation professionnelle</i> .
Poursuivre les travaux visant à favoriser l'élaboration d'une vision globale et intégrée des différents parcours scolaires et de formation offerts aux jeunes et aux adultes selon leurs aspirations, leurs aptitudes et leurs réussites scolaires et en les situant par rapport aux besoins du marché du travail.	Ouvrir des voies de concertation entre filières de formation (FGJ, FGA et FP) à l'intérieur d'une même commission scolaire pour faciliter le passage du jeune d'une filière à une autre.
Ajuster les règles budgétaires des commissions scolaires pour qu'un élève soit considéré comme étant à temps plein s'il cumule un minimum de 15 heures par semaine de formation, nombre obtenu en additionnant les heures des cours donnés dans le cadre d'une formation menant au DEP ou à l'ASP et les heures des cours de FG suivis en concomitance dans un horaire intégrant la FP et la FG.	Déployer plus largement le cheminement scolaire combinant la FP et la FG (concomitance) pour que plus d'élèves y aient accès, et promouvoir ce cheminement auprès des élèves et de leurs parents, et ce, dès le passage du primaire au secondaire.
Inclure aux programmes de prêts et bourses les élèves inscrits en FP en concomitance avec une FG à horaire intégré. Pour ce faire, considérer qu'un élève inscrit dans ce type de formation est à temps plein s'il cumule un minimum de 15 heures par semaine de formation en FP et en FG, à moins que le nombre d'heures manquantes pour finir sa formation soit inférieur à ce minimum.	

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
et commissions scolaires

Commencer les travaux visant à expérimenter la concomitance de 3^e secondaire.

Trouver une solution différente pour les commissions scolaires n'offrant pas de programmes nécessitant les préalables de 3^e secondaire.

FCSQ, ACSQ, TRÉAQFP, PROCEDE³⁴

Faire connaître au réseau la diversité des modèles d'organisation de la concomitance mis en application dans les commissions scolaires et faire ressortir les conditions gagnantes de sa mise en place.

³⁴ PROCEDE : Association provinciale des directeurs des services de l'éducation permanente, secteur anglophone.

LES RÉSULTATS ATTENDUS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CES RECOMMANDATIONS

- ✓ Augmentation de la fluidité entre les parcours de formation, et diversification de ces formations.
- ✓ Augmentation de l'offre de parcours en concomitance à horaire intégré dans les commissions scolaires.
- ✓ Augmentation de la concertation entre les filières de formation d'une même commission scolaire pour faciliter le passage d'un élève d'un secteur à l'autre.
- ✓ Augmentation du taux de persévérance et de réussite scolaires des élèves.

AXE 3 : LES PERSONNES SANS DIPLÔME OU QUALIFICATION

« L'éducation est associée à une meilleure santé, une vie plus longue, une parentalité réussie et une citoyenneté active. Une éducation qui donne les mêmes chances à tous et n'écarte personne est un des leviers d'équité sociale les plus puissants. [...] Ceux qui n'ont pas les compétences pour prendre leur place dans la société et dans l'économie engendrent des coûts plus élevés en matière de santé, d'aides sociales, de protection de l'enfance et de sécurité³⁵. »

En 2010-2011, au Québec, le taux annuel de décrochage parmi les sortantes et les sortants de la formation générale des jeunes était de 16,2 %. Depuis l'année 2008-2009, ce taux est passé sous la barre des 20 %, ce qui n'est pas étranger à la mise en place des nouvelles voies de formation et de certification au deuxième cycle du secondaire à partir de 2007-2008, notamment le CFMS.

Malgré cette baisse du taux de décrochage scolaire, beaucoup reste à faire. Le phénomène du décrochage scolaire est un phénomène évolutif et plusieurs facteurs concourent à cette finalité. Les élèves qui décrochent présentent certains facteurs de risque communs, mais se distinguent suffisamment sur certains points pour nécessiter une adaptation des actions préventives en fonction des situations qui leur sont propres³⁶. La stratégie d'action *L'école, j'y tiens!* propose d'agir de façon préventive à plusieurs niveaux, et ce, dès la petite enfance. Un accent particulier est mis sur les différentes transitions qu'un élève aura à vivre; un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire sera offert, de même qu'un meilleur soutien des élèves de 4^e et de 5^e secondaire visant à les amener à la diplomation, pour ne nommer que quelques-unes des actions retenues. Cette dernière piste a été pensée en raison du fait que « plus du quart des élèves qui abandonnent les études une année donnée le font après s'être rendus jusqu'en 5^e année du secondaire [...]. L'abandon des études de leur part est le plus souvent lié à un manque d'engagement et à l'absence d'un réel projet de formation³⁷ ». « Tant en 2007-2008 qu'en 2008-2009, les décrocheurs de 4^e et 5^e secondaire "contribuent" pour près de la moitié du décrochage annuel au Québec (47,5 % de l'ensemble des décrocheurs de 2008-2009). Ces décrocheurs, qui sont en fin de parcours scolaire au secondaire, se répartissent assez également entre les 4^e et 5^e secondaire³⁸ ». Par ailleurs, force est de constater que « le poids des décrocheurs annuels de 3^e secondaire est important parmi l'ensemble des décrocheurs. En 2007-2008, il représente le quart (25,1 %) de tous les décrocheurs tandis qu'en 2008-2009, cette proportion atteint plus de trois décrocheurs sur dix (31,4 %) ^{39*} ».

Le décrochage annuel reste encore majoritairement l'affaire des garçons, qui représentent trois décrocheurs sur cinq. Également, « les élèves qui accusent un retard scolaire décrochent nettement plus que ceux qui sont "à l'heure", c'est-à-dire sans retard scolaire. En 2008-2009, le taux annuel de décrochage s'élève à 51,5 % chez les élèves accusant un retard scolaire. Chez les élèves sans retard, ce taux n'est que de 7,1 %. Ces élèves en retard, qui comptent pour près de 23 % de l'ensemble de l'effectif au secondaire en 2008-2009, représentent 71 % des décrocheurs annuels de cette année-là⁴⁰ ». Ce fait est également notable chez les élèves de 3^e secondaire qui accusent un retard scolaire. Ces derniers « regroupent un peu plus de 30 % de l'ensemble des élèves de 3^e secondaire, mais ces élèves en retard représentent près de 85 % des décrocheurs ».

« Les aspirations scolaires des jeunes décrocheurs diffèrent beaucoup, à 15 ans, de celles des autres jeunes. Les décrocheurs ont les visées les moins hautes, suivis des doubleurs qui leur ressemblent somme toute davantage comparativement aux jeunes à jour⁴¹. Les deux tiers des décrocheurs prévoient poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du DES, tout comme 82 % des doubleurs et presque tous les jeunes à jour. Les jeunes décrocheurs et doubleurs étaient d'ailleurs plus souvent indécis à cet âge que négatifs sur la question. Le faible rendement scolaire dont ils témoignent pourrait susciter chez eux quelques incertitudes sur ce plan⁴². »

³⁵ *En finir avec l'échec scolaire : dix mesures pour une éducation équitable*, OCDE, 2007, p. 11.

³⁶ JANOSZ, Michel, et autres, *Les élèves du primaire à risque de décrocher au secondaire: caractéristiques à 12 ans et prédicteurs à 7 ans*, Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010) – de la naissance à 12 ans, Institut de la statistique du Québec, vol. 7, fascicule 2, 2013, p.3.

³⁷ Stratégie d'action *L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 30.

³⁸ MELS, DSID, système Charlemagne, compilations spéciales, 2011.

³⁹ *Ibid.*, p. 6. *« Cette augmentation du poids des décrocheurs de 3^e secondaire ne signifie pas nécessairement une hausse du décrochage des élèves de 3^e secondaire. Elle est surtout attribuable à une augmentation de la clientèle de 3^e secondaire [...] »

⁴⁰ *Ibid.*, p. 5.

⁴¹ C'est-à-dire sans retard scolaire.

⁴² *Décrochage et retard scolaires : caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans : analyse des données québécoises recueillies dans le cadre du projet PISA/EJET*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 22.

La 3^e secondaire constitue l'année charnière du décrochage scolaire, et des actions doivent être mises en œuvre pour enrayer ce phénomène. Cette indécision de la part des jeunes décrocheurs de 15 ans laisse entrevoir que des actions efficaces, ciblées et adaptées aux individus (telles que l'offre de projets pédagogiques particuliers menant à la formation professionnelle, la voie de la concomitance pour l'admission à un DEP et pour l'obtention simultanée des préalables nécessaires à la diplomation, l'élaboration d'un projet de formation et d'un projet professionnel) pourraient encore inciter ces jeunes à ne pas abandonner l'école.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « le repérage précoce des élèves à risque contribue à l'amélioration des résultats et à la prévention du décrochage scolaire⁴³ ». D'ailleurs, des commissions scolaires disposent d'outils pour dépister ces élèves à risque et leur offrir ensuite l'accompagnement approprié. Par exemple, certaines commissions scolaires se sont dotées du Logiciel de dépistage du décrochage scolaire (LDDS)⁴⁴, qui « permet de préciser les dimensions pour lesquelles l'élève à risque présente une vulnérabilité. L'élève est évalué en ce qui concerne ses attitudes, ses comportements, ses états affectifs ainsi que ses perceptions de ses caractéristiques personnelles et de l'environnement scolaire et familial. Un guide de prévention du décrochage scolaire complète le logiciel de dépistage et informe sur des stratégies et des programmes d'interventions adaptés selon les quatre types d'élèves à risque ⁴⁵ : peu intéressé/peu motivé; problèmes de comportement; comportements antisociaux cachés; dépressif. Les renseignements obtenus guident alors les intervenantes et les intervenants scolaires dans la planification et la mise en œuvre d'interventions ciblées pour prévenir le décrochage scolaire.

La relance des décrocheurs

Plusieurs commissions scolaires font une relance auprès de leurs élèves qui décrochent avant l'obtention d'un premier diplôme du secondaire. Toutefois, si ce suivi n'est fait qu'une seule fois, à la rentrée scolaire, cela en diminuera l'efficacité. À cet effet, certaines commissions scolaires mettent en œuvre des actions méritant d'être soulignées, comme la mise en place d'un comité de l'élève pour assurer une relance de tous les décrocheurs d'une commission scolaire. Ce comité a des liens avec d'autres intervenantes et intervenants, tels des travailleuses et des travailleurs de rue, et une conseillère ou un conseiller d'orientation appelle les jeunes décrocheurs de façon systématique et structurée. Une opération massive est réalisée durant la période estivale : tous les élèves n'étant pas inscrits dans un établissement d'enseignement sont joints et invités à donner l'autorisation à la commission scolaire de les relancer périodiquement pour garder le contact. Cette méthode s'est révélée particulièrement efficace puisqu'elle permet de ne jamais perdre le lien avec l'élève. Jusqu'à maintenant, tous les élèves ainsi ciblés sont retournés à l'école à un moment ou à un autre.

Une autre commission scolaire sur l'île de Montréal a établi, avec six carrefours jeunesse-emploi (CJE), un protocole de suivi des décrocheurs de 16 à 24 ans qui quittent les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes ou les CFP. Ce protocole consiste à ce que les CJE effectuent, quatre fois durant l'année, une relance téléphonique auprès des décrocheurs qui résident sur leur territoire. Une table de partenaires (représentants de la FGJ et de la FGA de la commission scolaire ainsi que des six CJE) se réunit de trois à quatre fois par année pour discuter des modalités du protocole et des résultats des appels, et pour établir des activités d'échange et de concertation. Chaque année, ces relances ont permis de contacter des centaines de jeunes et de les accompagner vers de nouveaux projets⁴⁶.

La Commission scolaire des Bois-Francis, quant à elle, a mis sur pied le Centre virtuel de la réussite, qui joint les jeunes non diplômés de moins de 20 ans pour les inciter à raccrocher et à obtenir un diplôme. Ce centre analyse tous les dossiers des élèves du secondaire, ce qui permet une intervention rapide pour favoriser leur diplomation. Durant l'année scolaire 2011-2012, 634 dossiers ont été analysés, 244 élèves ont été joints et 99 élèves de moins de 20 ans sont revenus terminer leurs études pour obtenir un diplôme ou une qualification.

⁴³ *En finir avec l'échec scolaire : dix mesures pour une éducation équitable*, OCDE, 2007, p. 17.

⁴⁴ Le LDDS est issu de nombreux travaux de recherches de Fortin et autres (2006; 1996-2007; 2007).

⁴⁵ Université de Sherbrooke. *Liaison, le journal de la communauté universitaire*, « Lancement d'un logiciel de dépistage et d'un guide de prévention du décrochage scolaire, Mieux vaut prévenir que guérir ! », [En ligne], 2007. http://www.usherbrooke.ca/liaison_vol41/n17/a_logiciel.html (page consultée en avril 2012).

⁴⁶ Voir www.2.recitfga.qc.ca/SARCA/, fiche « Protocole de suivi des décrocheurs 16-24 ans » de la CSMB.

À la suite du premier rapport du Groupe mixte, des démarches visant à doter toutes les commissions scolaires d'un programme de soutien dans le dénombrement et l'identification des sortantes et des sortants sans qualification les préparant au marché du travail avaient été entamées, et les expérimentations de cette piste s'étaient avérées fort concluantes. Toutefois, il s'avère que ce sont davantage les commissions scolaires qui peuvent elles-mêmes se doter d'un tel système.

La relance des élèves ne poursuivant pas leurs études après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires

Si des efforts doivent être faits pour mener les élèves vers une première diplomation, il y a aussi lieu de se préoccuper des élèves qui quittent l'école avec un DES, mais qui ne poursuivent pas leur scolarisation dans une voie les menant à une première qualification pour leur entrée sur le marché du travail. La formation professionnelle pourrait convenir à ces élèves, pour autant qu'on puisse les joindre et élaborer avec eux un projet qui les motiverait à poursuivre leurs études.

Les habitudes des jeunes décrocheurs relativement à la recherche d'information sur le marché du travail

Selon un rapport d'étude intitulé *Décrochage et retard scolaires : caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans*, les jeunes décrocheurs et doubleurs sont moins nombreux que les jeunes à jour dans leur scolarité à avoir lu de l'information sur les différents domaines de travail (respectivement 43 %, 40 % et 61 %), de même qu'à avoir rempli un questionnaire pour découvrir leurs champs d'intérêt (respectivement 26 %, 22 % et 44 %). Cependant, ils sont plus nombreux à avoir parlé avec une personne occupant l'emploi qui les intéresse (respectivement 55 %, 51 % et 45 %) ⁴⁷.

Notons également que deux fois plus de jeunes décrocheurs et doubleurs que de jeunes à jour utilisent peu fréquemment un ordinateur (respectivement 26 %, 20 % et 12 %). Les jeunes décrocheurs et doubleurs ont également moins confiance en leurs capacités à utiliser un ordinateur ⁴⁸.

Une partie importante des jeunes manifestent des besoins importants en matière de connaissance du marché du travail. Près d'un jeune non diplômé sur cinq de la formation générale ignore quels sont les facteurs qui entrent en ligne de compte pour l'obtention d'un emploi ⁴⁹. De plus, les jeunes non diplômés admettent qu'ils connaissent mal les conséquences d'un arrêt des études sur leur trajectoire professionnelle au moment où ils ont pris leur décision de quitter l'école et qu'ils en savaient peu sur ce qui les attendait sur le marché du travail ⁵⁰.

Les éléments favorables à la persévérance et à la réussite scolaires

Il est reconnu que « le développement identitaire, l'estime de soi et la connaissance de soi et le sentiment de contrôle sur sa vie constituent des éléments pivots dans la persévérance et la réussite scolaires ⁵¹ ». Il est également « reconnu que la motivation de l'élève à l'école est primordiale. Bien que celle-ci tende à baisser au secondaire, il semblerait que la maturation du choix professionnel ait une influence positive sur la persévérance et la réussite à l'école ⁵² ». L'école influe aussi sur la motivation de l'élève : « Il est clair que l'école, et particulièrement ce qui se passe dans la classe entre l'enseignant et les élèves, peut faire toute une différence sur le plan de la persévérance et de la réussite scolaires des jeunes au secondaire. Les pratiques pédagogiques tout comme l'accompagnement des élèves et le soutien offert à l'ensemble des enseignants semblent déterminants ⁵³. » En effet, « l'enseignant peut aider le jeune à identifier ce qui l'intéresse vraiment pour l'encourager à développer sa motivation ⁵⁴ ». Alors que la dimension cognitive est au cœur même de l'apprentissage, celle-ci demeure indissociable de la dimension affective. Cette dernière atteint tous les aspects de notre existence et de manière très directe ce qui se passe dans la salle de classe.

⁴⁷ *Décrochage et retard scolaires : caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans : analyse des données québécoises recueillies dans le cadre du projet PISA/EJET*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 22.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁹ Diane CHAREST, *La situation des jeunes non diplômés de l'école secondaire : sondage sur l'insertion scolaire et l'intégration professionnelle des jeunes en difficultés d'adaptation et d'apprentissage et des autres jeunes non diplômés de l'école secondaire*, Ministère de l'Éducation, 1997, p. 110.

⁵⁰ *De l'école vers le marché du travail : analyse des trajectoires des élèves selon leur cheminement scolaire et leur insertion sur le marché du travail*, 2007, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 36.

⁵¹ Julie MARCOTTE, Laurier FORTIN et Richard CLOUTIER, *Portrait personnel, familial et scolaire des jeunes adultes émergents (16-24 ans) accédant aux secteurs adultes du secondaire : identification des facteurs associés à la persévérance et à l'abandon au sein de ces milieux scolaires*, rapport scientifique, 2007, p. 12.

⁵² *Coup de pouce à la réussite! Des pistes d'action pour la persévérance et la réussite scolaires au secondaire*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 16.

⁵³ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁴ *Objectif Persévérance et Réussite*, vol. 2, n° 2 (hiver 2010), p. 3.

« De bons services d'orientation professionnelle et de conseil doublés de programmes plus souples et plus diversifiés (et donc attrayants) aident à réduire les taux de décrochage⁵⁵. » Un des éléments les plus importants demeure cependant l'influence des parents, de la mère principalement. Le renforcement des liens entre l'école et la famille pour aider les parents défavorisés à aider leurs enfants à apprendre serait un incontournable dans la lutte au décrochage scolaire : « L'investissement parental – travailler avec les enfants à l'école et participer aux activités scolaires – améliore indéniablement les résultats. Toutes choses égales par ailleurs, les écoles qui favorisent la communication avec les parents et leur participation, et les encouragent et les aident à soutenir leurs enfants, tendent à avoir de meilleurs résultats. Pour soutenir l'apprentissage des élèves défavorisés, les écoles doivent axer leurs efforts sur l'amélioration de la communication avec les parents des foyers les plus défavorisés et sur l'aide à l'instauration, à la maison, d'un cadre favorable à l'apprentissage⁵⁶. » Ainsi, « dans l'ensemble, l'ascendance des parents demeure déterminante. Le discours, les propos positifs et les aspirations scolaires des parents, relativement aux études de leurs enfants, sont, avec le rendement scolaire, les variables principales qui vont inciter ou freiner les jeunes, dans leur choix de cheminement⁵⁷ ».

Bref, les efforts visant les jeunes décrocheurs ou ceux qui présentent un potentiel de décrochage devraient être axés vers l'accompagnement de l'élève, pour qu'il puisse mieux se connaître et ainsi se bâtir un projet de vie duquel découle une motivation nécessaire à la poursuite de ses études. L'implication de la famille, de la mère en particulier, semble incontournable dans ce processus. Il va sans dire qu'il est primordial que le milieu scolaire appuie la famille dans cette action. À cela s'ajoute le fait de créer un climat favorisant les apprentissages. Le milieu scolaire doit valoriser les comportements positifs liés aux études ainsi que la persévérance dans les projets entrepris en démontrant à l'élève les gains immédiats et ultérieurs que ces comportements peuvent lui procurer. Il faut faire voir à l'élève que l'effort et le travail lui permettent d'avoir de l'emprise sur son environnement, sur sa capacité de réussite. Enfin, plusieurs recensions d'écrits montrent que les programmes d'intervention les plus efficaces sont multidimensionnels et qu'ils doivent tenir compte simultanément des différents contextes du jeune (personnel, familial, scolaire et social)⁵⁸.

Pour ce qui est des adultes, qui constituent la majeure partie de la population scolaire des CFP, « il est important de comprendre que la motivation chez l'adulte n'est pas un état statique. "La motivation évolue et est constamment renégociée au fil d'une expérience de formation", expliquent les chercheurs. Dans cette perspective, la motivation dépend étroitement des contextes et des expériences vécues. Selon eux, il existe trois moments déterminants au cours desquels une personne réévalue ses choix et ses intentions de s'engager dans une formation :

- [au] début de la formation [...];
- dans l'expérience même de la formation [...];
- [à] la fin de la formation. Le sentiment de compétence de la personne constitue l'élément clé qui influencera sa motivation à mettre en œuvre un projet à la fin de la formation, qu'il s'agisse de trouver un emploi, de poursuivre sa formation ou de se réorienter⁵⁹ ».

Pour maintenir cette motivation primordiale à la poursuite d'une formation jusqu'à la diplomation chez les adultes, les chercheurs proposent des pistes de solution qui pourraient contribuer à augmenter de façon considérable le nombre d'inscriptions et de personnes diplômées en formation professionnelle, et à rehausser les compétences de cette partie de sa population⁶⁰. Ainsi, « l'élaboration de cours plus ancrés dans la réalité de la pratique, un plus grand soutien pédagogique offert aux étudiants et aux étudiantes, et l'offre de services de planification financière pourraient avoir un effet sur la motivation des adultes de retour aux études pour y suivre une formation qualifiante. [...] Compte tenu des efforts importants qu'exige un retour aux études après plusieurs années sur le marché du travail, la question du soutien à offrir s'avère fondamentale. La création de groupes de soutien composés d'étudiants et de professionnels, et l'élaboration d'un guide de ressources des différents organismes communautaires qui apportent un soutien aux familles sont fortement recommandées. « Les encouragements venant des enseignants, des autres étudiants et de la famille constituent aussi des apports importants pour soutenir la motivation des adultes en formation professionnelle », concluent les chercheurs⁶¹ ».

⁵⁵ *En finir avec l'échec scolaire : dix mesures pour une éducation équitable*, OCDE, 2007, p. 17.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 20-21.

⁵⁷ *De l'école vers le marché du travail : analyse des trajectoires des élèves selon leur cheminement scolaire et leur insertion sur le marché du travail*, 2007, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 36.

⁵⁸ Fortin, Laurier, Programme de prévention du décrochage scolaire au secondaire Trait d'union, Guide explicatif destiné aux accompagnateurs et aux directions, Université de Sherbrooke et Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, 2012, p. 27.

⁵⁹ *Objectif Persévérance et Réussite*, vol. 3, n° 1 (été 2010), p. 3.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 3.

⁶¹ *Ibid.*, p. 3.

L'abolition du Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans

Pour faire suite à la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et au plan qui en découle, le Ministère, en collaboration avec quelques commissions scolaires et les partenaires concernés, a mis en place, en 2003-2004, un programme visant à faciliter le retour en formation des jeunes adultes décrocheurs scolaires et des jeunes adultes faiblement scolarisés âgés de 16 à 24 ans. En 2007, un premier volet a été évalué, soit le processus et les actions entourant la mobilisation des équipes locales de partenaires et l'élaboration de portraits de situation et de plans d'action de ces équipes. En 2008, le Ministère prévoyait mettre fin au programme. En 2009, un deuxième volet a été soumis à l'évaluation, c'est-à-dire la mise en œuvre des activités contenues dans les plans d'action des commissions scolaires retenues⁶².

Le Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans n'a finalement pas été reconduit. L'évaluation a conclu que, dans une perspective d'efficience, il y avait lieu d'y mettre fin et de rapatrier les activités de recrutement et d'accompagnement dans les SARCA. L'importance a cependant été soulignée de poursuivre la conception et l'adaptation des pratiques d'enseignement à la population des jeunes adultes non diplômés de 16 à 24 ans.

L'examen des plans d'action 2007-2008 des 20 commissions scolaires ayant expérimenté le Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans révèle que 68 % des moyens qui ont été le plus fréquemment mis en œuvre se regroupent dans quatre catégories :

- le soutien aux jeunes adultes en formation (40,5 %), qui consiste à mettre en place des mesures stimulant la persévérance en formation chez les jeunes adultes dans leur cheminement scolaire ou dans des actions soutenant ce cheminement (soutien psychosocial, activités parascolaires, activités de reconnaissance et reconnaissance de leurs acquis);
- l'adaptation des services de formation (18,6 %), qui regroupe des moyens modifiant ou ajustant les approches pédagogiques, les contenus des cours, les modes d'organisation de la formation, les lieux de formation et l'implication des partenaires dans l'offre de service;
- l'orientation professionnelle (13,3 %);
- le soutien ou la formation du personnel intervenant (4,1 %).

D'autres moyens inscrits dans les plans d'action des commissions scolaires font référence aux activités des SARCA comme l'accueil, l'accompagnement, l'information et le partenariat de concertation et de proactivité (31,6 % des moyens).

Tous ces moyens indiquent une tendance au regard des besoins des jeunes adultes de 16-24 ans et offrent des points de repère à toutes les commissions scolaires et à leurs partenaires pour orienter une action efficace ciblant le maintien et le retour en formation de ces personnes.

Les inscriptions à l'éducation des adultes au second cycle du secondaire

Les inscriptions à l'éducation des adultes au second cycle du secondaire sont en constante augmentation dans tous les groupes d'âge. En 2000-2001, le service d'enseignement Préparation à la formation professionnelle comptait 4 542 inscriptions chez les 19 ans et moins, parmi les 13 071 inscriptions tous âges confondus. La même année, le service d'enseignement Second cycle du secondaire comptait 18 416 inscriptions chez les 19 ans et moins, et 40 040 pour l'ensemble des groupes d'âge.

Dix ans plus tard, soit en 2010-2011, le nombre d'inscriptions en Préparation à la formation professionnelle s'élevait à 11 730 chez les 19 ans et moins et à 34 148 tous âges confondus. Au service d'enseignement Second cycle du secondaire, on comptait 35 975 inscriptions chez les 19 ans et moins et 73 623 tous âges confondus⁶³.

⁶² Sylvain BOURDON et autres, *Évaluation réaliste du Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans*, rapport final de l'évaluation remis au Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRCS), Centre d'études et de recherche sur les transitions et l'apprentissage, Université de Sherbrooke, 2011.

⁶³ Source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25.

Étant donné qu'une grande partie des élèves inscrits à l'éducation des adultes ont l'objectif d'intégrer rapidement le marché du travail, les centres de formation professionnelle devraient considérer les centres d'éducation des adultes comme une source importante de candidats potentiels à la formation professionnelle.

POPULATIONS CIBLES ET PRIORITAIRES

À la suite de ces constats, le Sous-comité mixte est d'avis que les populations devant être prioritairement jointes sont :

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les commissions scolaires

- les jeunes qui sont aux études, mais qui présentent des signes de désengagement de la FG et des signes de décrochage scolaire;
- les jeunes qui abandonnent leurs études avant l'obtention du DES, ou qui en sont titulaires, mais qui ne poursuivent pas leurs études en vue d'une qualification les préparant au marché du travail;
- toute personne n'ayant pas de premier diplôme ou de qualification.

MESURES À ADOPTER POUR FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE ET LA DIPLOMATION

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires
Poursuite des efforts de valorisation de la profession enseignante et de sensibilisation à propos de l'influence qu'ont les enseignantes et enseignants sur la persévérance et la réussite des élèves.	Faire signer à tous les élèves, lors de leur inscription, un formulaire de consentement visant à les relancer s'ils quittent l'école avant d'obtenir leur diplôme.
Informers les commissions scolaires de l'étendue des possibilités qu'offrent les encadrements et les dispositifs ministériels, budgétaires et autres, pour offrir aux jeunes des projets susceptibles de les intéresser.	Amener tous les élèves, particulièrement les élèves à risque, à établir un projet de formation et des buts professionnels.
S'assurer d'une cohérence sectorielle (FGJ, FGA et FP) dans les orientations proposées.	Se doter d'un système de dénombrement et d'identification des sortantes et des sortants qui n'ont pas de qualification les préparant au marché du travail.
	Relancer les élèves ne poursuivant pas leur scolarisation après l'obtention du DES et apporter à la stratégie de relance, au besoin, des actions correctrices.
	Informers les élèves et leurs parents, le cas échéant, des différents parcours scolaires offerts (projets pédagogiques particuliers, concomitance, cours optionnels dans le domaine du développement professionnel, etc.).
	Reconnaître et favoriser l'implication des parents de même que le soutien qu'ils apportent à leur enfant, et leur donner les outils nécessaires.
	Reconnaître et faire connaître l'importance de relations significatives entre le personnel enseignant et les élèves, et encourager les initiatives positives dans ce but.
	Insister sur l'importance de valoriser ouvertement et quotidiennement les comportements positifs liés aux études et de persévérer dans les projets entrepris, en démontrant clairement à l'élève les gains que ces comportements peuvent procurer.

LES RÉSULTATS ATTENDUS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CES RECOMMANDATIONS

- ✓ Accroissement de l'effectif scolaire total.
- ✓ Augmentation du nombre d'élèves obtenant un DEP.
- ✓ Augmentation du nombre de jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle.

AXE 4 : LES PRATIQUES D'ADMISSION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les conditions d'admission en formation professionnelle

Les conditions d'admission en formation professionnelle, au nombre de quatre, sont régies par l'article 12 du RPPF; elles y sont inscrites sans ordre de préséance :

« 12. Une personne est admise à un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles si elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

- 1° elle est titulaire du diplôme d'études secondaires et elle respecte les conditions d'admission du programme établies par le ministre conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3);
- 2° elle a atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle et elle respecte les conditions d'admission du programme établies par le ministre conformément à l'article 465 de cette Loi;
- 3° elle a atteint l'âge de 18 ans et elle possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme par le ministre conformément à l'article 465 de cette Loi;
- 4° elle a obtenu les unités de 3^e secondaire de programmes d'études établis par le ministre, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et elle poursuivra, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale dans les programmes d'études du second cycle de l'enseignement secondaire établis par le ministre et requis pour être admis à ce programme d'études en formation professionnelle.

D. 653-2000, a. 12. »

La troisième condition établit l'admissibilité à la formation professionnelle des personnes ayant réussi le test de développement général (TDG). Selon les représentantes et les représentants des commissions scolaires consultés, cette condition devrait être revue, sa désuétude ayant été soulevée par l'ensemble des personnes consultées. De plus, dans certains programmes, certains préalables spécifiques en langue maternelle ou en mathématique peuvent également être exigés pour l'admission en formation professionnelle de personnes ayant réussi le TDG; ces préalables devraient également être revus, selon les personnes consultées, pour s'assurer de leur validité actuelle. Signalons qu'il existe des formations permettant de se préparer à la passation de ce test.

L'objectif de la révision du TDG et des préalables spécifiques demandés pour l'admission en formation professionnelle, si elle s'avère nécessaire après analyse, doit être de s'assurer que l'élève qui satisfait à la troisième condition et qui est admis en formation professionnelle soit en mesure de persévérer et de réussir tant sa formation que son intégration sur le marché du travail. Par ailleurs, il demeure important de conserver une ouverture à l'admission, comme le permet le TDG, pour certains groupes comme les immigrants. Enfin, pour la communauté anglophone utilisant la version anglaise du TDG, le General Development Test (GDT), comme voie d'admission à la formation professionnelle, il a été noté que les préalables spécifiques en langue seraient de niveau supérieur à ceux demandés pour l'admission aux programmes en langue française, et ce, pour la majorité des programmes en version anglaise. Mentionnons également que les élèves des commissions scolaires anglophones sont en forte majorité des personnes immigrantes.

Un choix de carrière réfléchi

Un premier constat qui fait consensus est qu'il faut maximiser les chances d'un élève d'être admis dans un programme de son choix, d'une part, mais qu'il faut aussi s'assurer, dans une optique de persévérance et de réussite scolaires menant à une diplomation et à une insertion réussie sur le marché du travail, que la personne admise dans un programme a préalablement validé son choix, que celui-ci correspond à ses aptitudes et à ses champs d'intérêt, et qu'elle connaît la réalité dans laquelle s'exerce le métier envisagé. À cet égard, la recherche du Ministère intitulée *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations* démontre qu'une des principales raisons d'abandon du programme d'études professionnelles des élèves questionnés est que le programme choisi par l'élève ne correspondait pas à l'idée qu'il s'était faite de ce métier⁶⁴.

⁶⁴ Valérie SAYSSET, *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 15.

Raisons d'abandon	
Le programme ne correspondait pas au métier que l'élève voulait faire	34,1 %
Les cours ne l'intéressaient pas	13,7 %
L'élève a changé de programme	8,7 %
L'élève a préféré avoir un emploi	7,0 %
L'élève évoque des problèmes de santé	7,0 %
L'élève a éprouvé des problèmes financiers	5,2 %
L'élève évoque des problèmes d'organisation personnelle (ex. : transport, entrée dans le programme en retard)	3,9 %
Les cours étaient trop difficiles	3,5 %
L'élève évoque des problèmes liés à l'encadrement	2,5 %
Le programme était trop long	0,8 %
Autres raisons	13,5 %
TOTAL	100 %

Pour s'assurer de la conformité des choix d'un élève, les commissions scolaires recourent parfois à :

- des séances d'information obligatoires sur les programmes;
- un passage, si nécessaire, vers les SARCA pour consolider une démarche d'orientation incomplète;
- des tests de sélection qui mesurent les aptitudes ou le degré d'intérêt de l'élève.

Dans le premier rapport du Groupe mixte, la question des tests de sélection avait été soulevée, surtout à l'égard des jeunes. Le rapport rapportait que ceux-ci étaient désavantagés vis-à-vis d'élèves plus âgés, surtout pour l'inscription à des programmes où la demande est forte, ayant cumulé une expérience de vie et une expérience professionnelle moins grandes que les plus âgés⁶⁵.

Ces tests de sélection sont toujours utilisés dans les commissions scolaires et ils peuvent s'avérer utiles dans un cas bien précis : celui où ils servent à valider le choix professionnel de l'élève. Bien souvent, et la recherche le démontre, les élèves n'ont pas une vision juste du métier qu'ils ont choisi d'exercer ou de leurs aptitudes à l'exercer, ce qui peut les amener à entamer des formations sans les terminer, à se réorienter une fois sur le marché du travail ou tout simplement à abandonner leur formation pour intégrer le marché du travail sans formation qualifiante. Ces tests doivent être suivis d'une rencontre ultérieure avec les élèves pour leur expliquer les résultats obtenus et ce qu'ils laissent entrevoir; les tests ne devraient jamais servir à discriminer un élève ni se superposer aux règles d'admission prescrites par le Ministère.

Admission des élèves plus jeunes

Des inquiétudes à l'égard d'une possible discrimination dans l'admission d'élèves plus jeunes en faveur d'élèves plus âgés en formation professionnelle avaient été soulevées dans le premier rapport du Groupe mixte. Il semble peu probable que cette inquiétude soit encore de mise aujourd'hui, étant donné que si cette pratique existait, elle irait à l'encontre de l'objectif d'augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle que chacune des commissions scolaires s'est fixé et dont elles doivent tenir compte dans leurs conventions de gestion et de partenariat ainsi que dans leurs plans de réussite.

⁶⁵ *Accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) : pistes d'action*, Groupe mixte, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – réseau des commissions scolaires, 2007, p. 14.

Qui plus est, les statistiques démontrent qu'en matière de persévérance et de diplomation, le cheminement scolaire, trois ans après le début de leur formation, des personnes qui étaient nouvellement inscrites à temps plein au DEP en 2009-2010 est sensiblement le même d'un groupe d'âge à l'autre.

Groupe d'âge	Nombre de nouveaux inscrits	Diplômés dans le même programme en 3 ans ou moins	Autre diplôme FP ou FG en 3 ans ou moins	Diplômés ou non après plus de 3 ans ⁶⁶
19 ans et moins	15 598	74,6 %	6,2 %	19,2 %
20-24 ans	11 557	77,6 %	3,4 %	19,0 %
25 ans et plus	22 614	80,3 %	2,1 %	17,7 %

Source : MELs, DRSI, Portail informationnel, système Charlemagne, PDPCE11G_indic_natn_fp_nouv_inscr_prog_tpl_130128.

Par ailleurs, dans l'optique de favoriser la persévérance et l'obtention d'une première qualification menant au marché du travail, il y a consensus sur l'importance de porter une attention particulière aux personnes n'ayant pas encore de premier diplôme ou de qualification professionnelle.

Les listes d'attente causées par les programmes les plus attractifs

Certains métiers plus populaires, et parfois plus connus, attirent plus d'élèves dans les programmes d'études correspondants. À l'opposé, d'autres métiers qui comportent des avantages et des intérêts réels sont souvent ignorés faute de connaissances des élèves à leur sujet. Cet attrait pour des métiers en particulier crée des listes d'attente dans les programmes d'études y conduisant. En outre, le phénomène des listes d'attente semble rendre les programmes concernés plus intéressants aux yeux d'éventuels candidats ou candidates.

Sur ce sujet, les représentantes et les représentants des commissions scolaires rencontrés rappellent que les listes d'attente se voulaient, au départ, une solution pour retenir les candidats ne pouvant accéder à la formation professionnelle faute de places disponibles dans l'immédiat. Si une personne est inscrite sur une liste d'attente sans autre suivi, elle risque de se retrouver sans projet de formation et, en fonction du délai d'attente pour accéder au programme de son choix (certaines listes d'attente s'étalant sur deux années, dans certaines régions), la personne risque d'avoir mis un terme à son projet de formation lorsque son accès sera devenu possible. Le problème des listes d'attente se situe dans leur gestion, qui diffère selon les commissions scolaires.

Certaines pratiques mériteraient d'être connues dans l'ensemble des commissions scolaires, comme le fait de rencontrer tout jeune dont le nom figure sur une liste d'attente pour lui proposer différents scénarios selon sa réalité. Autant que faire se peut, cette pratique mériterait d'être élargie à toutes les personnes en attente. On ne devrait en aucun cas laisser le nom d'une personne sur une liste d'attente sans lui proposer un projet concret lui permettant ultimement d'atteindre ses objectifs. À cet égard, une pratique prometteuse mérite d'être soulignée : la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a relevé le défi de donner une date d'admission dans le programme de son choix à toute personne en attente, même si cette entrée n'est prévue que dans deux ans. Pendant ce temps, cette personne peut se voir offrir, selon son profil :

- d'accéder à des programmes connexes à son premier choix. Par exemple, elle pourra faire un premier DEP en briquetage en attendant d'être admise dans un DEP en charpenterie-menuiserie, ce qui aura pour effet d'accroître la polyvalence de la personne au terme de sa scolarisation. Cette personne sera alors titulaire de deux diplômes connexes de formation professionnelle;
- d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en lancement d'une entreprise, ce qui peut s'avérer fort utile dans plusieurs domaines de la formation professionnelle.

D'autres commissions scolaires offrent à la personne dont le nom figure sur une liste d'attente d'être admise en concomitance dans le but d'obtenir, en attendant son admission dans son programme, les préalables à l'admission dans le DEP de son

⁶⁶ Ensemble des personnes ayant obtenu un diplôme ou non après plus de 3 ans.

choix, les unités manquantes pour l'obtention de son DES ou encore, dans une optique de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique, les préalables à son admission post-DEP au collégial.

Dans tous les cas, la personne s'engage avec le CFP à suivre le programme en cours au complet avant d'entamer le programme pour lequel elle est inscrite sur une liste d'attente ou s'engage à terminer sa démarche de formation en concomitance. Ce mode de gestion des listes d'attente doit être envisagé en vue de maintenir la personne en situation de formation en lui proposant un projet concret menant à son but et parfois même plus loin. Ce mode de gestion peut s'avérer particulièrement efficace avec les jeunes : les statistiques disponibles⁶⁷ confirment que ce groupe a tendance à choisir des programmes de formation de plus longue durée, ce qui nous donne un indice sur son ouverture à prolonger la durée de leur formation pourvu qu'un projet stimulant soit offert.

Il est donc probable dans le cas des meilleures pratiques des commissions scolaires que les personnes inscrites sur une liste d'attente ne sont pas toutes en attente d'une formation. En effet, certaines peuvent être inscrites sur une liste tout en poursuivant une autre formation.

Les personnes en attente de formation dans les programmes impopulaires

Le plus grand problème d'accès pour les commissions scolaires en ce qui concerne les listes d'attente vient des programmes peu attractifs où des cohortes peinent à démarrer. Pourtant, certains de ces programmes peu attractifs débouchent sur des emplois en forte demande sur le marché du travail. Certaines commissions scolaires font démarrer des groupes plus petits en assumant le déficit engendré. Le problème s'accroît lorsque des commissions scolaires situées à proximité offrent le même programme, pour lequel chacune obtient moins d'inscriptions que prévu. Le Ministère verse, par l'entremise de la mesure 30352, une allocation maximale de 25 000 \$ par période de 900 heures de formation pour financer une partie du manque à gagner lié au salaire des enseignantes et des enseignants des programmes où le nombre d'élèves est inférieur à la moyenne applicable au calcul des groupes. L'allocation est établie à la suite des demandes présentées au Ministère et tient compte des ressources financières disponibles.

L'offre de formation professionnelle pour la communauté anglophone

Du côté de la communauté anglophone, le problème soulevé concerne la pertinence de rendre disponible la formation en langue anglaise. Des élèves anglophones intéressés par des métiers spécialisés peuvent rencontrer des difficultés d'accès à la formation professionnelle correspondante, puisque les besoins de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail ne sont pas toujours suffisants pour justifier l'offre d'un programme d'études en langue anglaise. Rappelons que le volume (ou niveau) du besoin de formation est un déterminant majeur dans la reconnaissance de nouvelles autorisations à la Carte des enseignements. La concentration des élèves anglophones dans la région de Montréal a pour effet de limiter l'offre de formation à cette communauté. Le Ministère s'assure de rendre disponible la version anglaise d'un programme d'études dès qu'un besoin de formation le justifie.

Le Service régional d'admission en formation professionnelle

Depuis ses débuts en 2001, le Service régional d'admission en formation professionnelle (SRAFP) a beaucoup évolué. L'ensemble des commissions scolaires en fait maintenant partie, et toutes les demandes d'admission en formation professionnelle doivent passer par le SRAFP, ce qui n'était pas le cas à l'époque de la parution du premier rapport du Groupe mixte. Une entente récente avec le Ministère permet aux commissions scolaires de questionner à distance les systèmes ministériels que sont Ariane et Charlemagne et de recevoir des renseignements comme la validation du code permanent, l'admissibilité de la candidate ou du candidat à la formation professionnelle selon les critères du RPPF, et d'autres données telles que la passation du TDG et l'attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS). Ces données maintenant traitées par le SRAFP permettront aux commissions scolaires d'accélérer l'étude des dossiers soumis et, par conséquent, l'accès à la formation professionnelle. Enfin, le site du SRAFP affiche l'ensemble des offres de service pour une région ou encore pour plusieurs régions : d'un simple coup d'œil, on peut voir ce qui est disponible ailleurs.

⁶⁷ Plus de 80 % des jeunes de moins de 20 ans s'inscrivaient en 2009-2010 dans des programmes d'études de plus de 1 200 heures, comparativement à près de 65 % des plus de 25 ans.

Dates butoirs pour l'inscription en formation professionnelle

Contrairement aux autres ordres d'enseignement, il n'y a pas de date butoir pour les demandes d'admission en formation professionnelle. Cette particularité peut constituer un avantage, en ce sens que les élèves peuvent commencer leur formation à tout moment de l'année pourvu qu'un nombre suffisant de personnes soient disponibles pour commencer une même formation. Par contre, elle peut être vue comme un désavantage, en ce sens que la fixation d'une date faciliterait l'organisation d'activités d'information dans les écoles secondaires ou dans les centres d'éducation des adultes, et permettrait de consacrer des périodes à l'inscription sous la supervision d'enseignantes et d'enseignants ou du personnel professionnel, comme cela se passe pour l'inscription au collégial. Pour contrecarrer ce désavantage et miser plutôt sur l'avantage que comporte une telle flexibilité d'entrée en formation, il y aurait lieu que l'offensive menée pour l'inscription au collégial soit jumelée à une offensive orientante. Les élèves qui désirent accéder au collégial se verraient également présenter l'autre option qui s'offre aux élèves, soit l'entrée en formation professionnelle. Certaines commissions scolaires le font déjà. Encore une fois, la mobilisation de la communauté éducative, et surtout des conseillères et des conseillers d'orientation, est la clé du succès d'une telle démarche.

Quelques statistiques

Voici les 15 programmes accueillant le plus de jeunes de moins de 20 ans parmi les inscriptions de débutantes et de débutants à temps plein au DEP en 2011-2012^p

Code	Programme d'études menant au DEP	Débutants à temps plein de moins de 20 ans		Total des inscriptions de débutants à temps plein	Part des femmes parmi les moins de 20 ans
		Nombre	%		
5319	Charpenterie - menuiserie	1 209	52,7 %	2 295	0,7 %
5298	Mécanique automobile	955	56,6 %	1 686	4,6 %
5287	Santé, assistance et soins infirmiers	799	22,1 %	3 622	91,5 %
5212	Secrétariat	695	23,9 %	2 913	99,0 %
5245	Coiffure	686	61,5 %	1 116	97,2 %
5311	Cuisine	642	40,2 %	1 596	44,4 %
5295	Électricité	614	43,5 %	1 410	2,3 %
5035	Esthétique	547	58,2 %	940	100,0 %
5195	Soudage-montage	542	45,2 %	1 200	3,9 %
5281	Électromécanique de systèmes automatisés	465	41,5 %	1 121	3,7 %
5229	Soutien informatique	454	46,8 %	971	9,9 %
5316	Assistance à la personne en établissement de santé	444	15,4 %	2 882	88,3 %
5231	Comptabilité	415	17,7 %	2 350	73,7 %
5321	Vente - conseil	397	34,3 %	1 159	37,3%
5303	Briquetage-Maçonnerie	329	52,5 %	627	0,3 %
Total des 15 programmes de DEP		9 193	35,5 %	25 888	42,6 %
Ensemble de tous les programmes de DEP		15 294	34,5 %	44 292	35,4 %

Source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25.

P : Données provisoires

Ces 15 programmes accueillent 58 % de toutes les inscriptions de débutantes et de débutants à temps plein au DEP en 2011-2012 et 60 % des inscriptions des élèves âgés de moins de 20 ans.

Voici maintenant les programmes qui attirent le groupe des 25 ans et plus.

Code	Programme d'études menant au DEP	Nombre d'inscriptions de débutants à temps plein de 25 ans et plus			Total des inscriptions de débutants à temps plein
		Femmes	Hommes	Total	
5316	Assistance à la personne en établissement de santé	1 492	376	1 868	2 882
5287	Santé, assistance et soins infirmiers	1 469	352	1 821	3 622
5212	Secrétariat	1 283	22	1 305	2 913
5231	Comptabilité	1 029	243	1 272	2 350
5291	Transport par camion	144	1 101	1 245	1 681
5317	Assistance à la personne à domicile	430	71	501	693
5311	Cuisine	239	220	459	1 596
5321	Vente - conseil	247	206	453	1 159
5319	Charpenterie - menuiserie	15	390	405	2 295
5281	Électromécanique de systèmes automatisés	24	334	358	1 121
Total des 10 programmes de DEP		6 372	3 315	9 687	20 312
Ensemble de tous les programmes de DEP		8 544	8 347	16 891	44 292

Source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25.

P : Données provisoires

Ces 10 programmes n'accueillent que 46 % de toutes les inscriptions de débutantes et de débutants à temps plein au DEP en 2011-2012, alors qu'ils accueillent 57 % des inscriptions des élèves âgés de 25 ans et plus.

RÉPARTITION CUMULATIVE (%) DES DÉBUTANTS À TEMPS PLEIN AU DEP EN 2011-2012^P, SELON L'ÂGE

Groupe d'âge	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
16 ans ou moins	1,0 %	1,0 %	1,1 %	1,2 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %
17 ans ou moins	12,0 %	12,2 %	12,3 %	13,4 %	14,1 %	14,0 %	12,8 %	11,6 %	12,2 %
18 ans ou moins	24,1 %	24,0 %	23,8 %	25,0 %	26,2 %	26,8 %	24,6 %	23,5 %	24,2 %
19 ans ou moins	33,7 %	33,8 %	33,1 %	34,1 %	35,4 %	36,6 %	34,1 %	33,5 %	34,5 %
24 ans ou moins	59,9 %	60,4 %	60,1 %	60,3 %	60,5 %	60,7 %	58,2 %	59,8 %	62,1 %
29 ans ou moins	72,9 %	73,2 %	73,1 %	73,3 %	73,2 %	72,4 %	70,2 %	71,6 %	74,3 %
Tous les âges	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25.

P : Données provisoires

POPULATIONS CIBLES ET PRIORITAIRES

À la suite de ces constats, le Sous-comité mixte est d'avis que les populations devant être prioritairement jointes sont :

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les commissions scolaires

- les élèves sans premier diplôme ou sans qualification;
- la population en général.

MESURES À ADOPTER POUR ACCROÎTRE L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires
Mettre à jour l'actuel TDG et les préalables spécifiques donnant accès à la FP.	Offrir, autant que faire se peut, à chaque personne ne pouvant être admise immédiatement dans le programme d'études de son choix une autre formation adaptée (concomitance, ASP Lancement d'une entreprise, admission dans un DEP connexe et de plus courte durée en attendant de commencer sa formation dans le DEP choisi, etc.)
Assurer la cohérence des préalables spécifiques pour un même programme d'études dans ses versions francophone et anglophone.	Recourir davantage aux SARCA en FP pour maximiser l'accès à des services-conseils en orientation.
Documenter le peu d'intérêt pour certains programmes de FP qui correspondent à des métiers où les besoins de main-d'œuvre sont importants, et les comparer aux programmes où le nombre d'inscriptions est très élevé et où il y a une surabondance de main-d'œuvre.	Utiliser les tests de sélection dans l'unique but de consolider ou de valider le choix professionnel d'un élève; jumeler ces tests à une rencontre avec l'élève et, au besoin, lui offrir différents projets de formation correspondant à son profil.
Offrir plus de visibilité au SRAFP sur le site de la campagne <i>Tout pour réussir!</i> , si possible, pour faciliter les demandes d'admission en FP.	Faire une concertation entre commissions scolaires en vue de maximiser les chances d'un élève n'ayant pas de premier diplôme ou de qualification professionnelle d'accéder à la FP si tel est son choix.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et commissions scolaires

Mandater un groupe de travail qui veillera à trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les commissions scolaires lorsqu'elles n'ont pas suffisamment d'élèves pour démarrer une cohorte dans les programmes peu attractifs qui correspondent à des métiers pour lesquels la demande de main-d'œuvre est forte.

LES RÉSULTATS ATTENDUS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CES RECOMMANDATIONS

- ✓ Augmentation du nombre de personnes admises dans un programme de leur choix en formation professionnelle.
- ✓ Accroissement du taux d'inscription dans les programmes d'études professionnelles jugés moins attractifs.

AXE 5 : LES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2011-2012, la formation professionnelle au Québec regroupe 122 576 élèves, dont 85,0 % ont plus de 18 ans⁶⁸. Force est de constater que la formation professionnelle est davantage fréquentée par des adultes, alors qu'il a été constaté que plus l'élève est jeune, plus il est un utilisateur potentiel des services éducatifs complémentaires (SEC). Ceci a son importance vu la volonté d'accroître le nombre de jeunes en formation professionnelle. En 2010-2011, les 57 commissions scolaires ayant participé à un état de situation sur les SEC en formation professionnelle ont indiqué que ce sont les élèves âgés de moins de 25 ans qui sont les principaux utilisateurs des SEC, plus précisément les 20 à 24 ans. Un sondage similaire réalisé en 2009-2010 auprès des centres d'éducation aux adultes avait plutôt ciblé les 16 à 19 ans comme étant le groupe d'âge qui utilisait le plus les SEC.

Les régimes pédagogiques

Le Régime pédagogique de la formation professionnelle (RFPF) indique que, pour les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées), les SEC sont offerts de la manière prescrite par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées), le RFPF stipule que l'offre de SEC est celle qui est prévue dans le Régime pédagogique de la formation générale des adultes, à une exception près : à la formation professionnelle, ces services sont gratuits si la personne est inscrite à temps plein pour la durée de sa formation (c'est-à-dire 15 heures ou plus par semaine). Par contre, si l'élève est inscrit à moins de 15 heures par semaine parce qu'il lui reste moins de 15 heures de formation par semaine pour obtenir son DEP, il est considéré comme un élève à temps plein et peut recevoir des SEC gratuitement.

L'état de situation des SEC offerts aux adultes en formation professionnelle⁶⁹ nous apprend que, dans la réalité, la plupart des commissions scolaires répondantes (93 %) ne font pas de distinction selon l'âge dans l'offre des SEC aux élèves inscrits en formation professionnelle. Il en ressort que le fait de se référer à trois régimes pédagogiques distincts pour la gestion de ces services alourdit la tâche des commissions scolaires. Dans ce contexte, les CFP gagneraient à se référer uniquement au RFPF pour son offre de SEC.

Les ressources financières

Selon l'état de situation réalisé sur les SEC en formation professionnelle, il semble que les gestionnaires des CFP ne sont pas toujours bien informés des sommes disponibles pour la mise en place de leurs SEC. Ces sommes sont prévues :

- à même la composante « Personnel de soutien » du financement des activités éducatives de la formation professionnelle dans les règles budgétaires des commissions scolaires;
- à même l'enveloppe réservée à la clientèle jeune pour les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées);
- à même l'enveloppe réservée à la clientèle adulte pour les élèves de plus de 18 ans (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées), sous forme d'aide additionnelle pour les élèves ayant des besoins particuliers et sous forme de ressources de soutien;
- par l'entremise de l'aide financière aux études – Programme d'allocation pour les besoins particuliers (volet Adultes – secondaire, collégial et universitaire)⁷⁰.

Malgré cela, les représentantes et les représentants des CFP disent ne pas se sentir à l'aise de demander leur juste part à la commission scolaire pour mettre en place leur SEC, car déjà beaucoup de besoins des autres filières (FGJ et FGA) ne seraient pas comblés avec l'argent dont ils disposent. Selon eux, la coupure récurrente dans le « facteur d'abandon » en 2011-2012 a nui à l'organisation ou à la poursuite de l'offre des SEC.

⁶⁸ Source : MELS, DSID, SIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2013-01-25. Données provisoires.

⁶⁹ *État de situation 2010-2011 : services éducatifs complémentaires offerts aux adultes en formation professionnelle dans les commissions scolaires*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011, p. 11.

⁷⁰ Une personne atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue fréquentant à temps plein ou à temps partiel un établissement d'enseignement reconnu au secondaire (formation professionnelle ou éducation des adultes), au collégial ou à l'université, et pour qui des ressources matérielles, des services spécialisés ou un transport adapté sont nécessaires à la poursuite des études, pourrait être admissible au Programme d'allocation pour les besoins particuliers.

Certains CFP obtiennent de leur commission scolaire un nombre minimum garanti d'heures de services professionnels, auxquelles ils pourront recourir si un besoin se fait sentir ou dans le cas d'une urgence. Les services mis en place le sont en fonction du budget global alloué par leur commission scolaire et selon les priorités établies. Il faut toutefois rester prudent avec ce type d'approche, de type réactif plutôt que préventif, et aussi éviter le morcellement des SEC. Les services offerts dans les CFP « doivent être soigneusement sélectionnés pour éviter certains écueils ». Par exemple, les « services ponctuels associés à des thématiques déterminées, telles que la violence, les abus sexuels, les drogues ou le suicide [peuvent apparaître] comme des réponses rapides et peu coûteuses aux problèmes vécus par les élèves. Elles ciblent des problèmes, sont attrayantes et apportent des solutions pertinentes [momentanément]. Trop souvent, elles sont présentées comme des entités indépendantes, parachutées dans l'horaire, et elles engagent peu les ressources disponibles dans l'école. Ce type de service adopte une approche par problème, ne prévoit ni suivi auprès des élèves ni transfert des apprentissages et, à ce titre, est peu efficace et parfois même nuisible. En effet, les activités peuvent rendre les élèves plus conscients de la gravité des problèmes qu'ils vivent et contribuer à augmenter leur détresse, en l'absence d'un soutien adéquat dans leur milieu de vie⁷¹ ». Il faut donc bien évaluer chacune des interventions mises en place et le suivi qui en sera fait, et ce, dans l'intérêt de tous.

Par ailleurs, puisque le financement de la formation professionnelle est établi sur la base de la sanction, des CFP ont fait le choix d'embaucher des ressources professionnelles qui, selon eux, s'autofinancent, du moins en partie, puisqu'elles permettent de maintenir plus de personnes en formation.

Pour que tous les élèves des écoles, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle d'une même commission scolaire puissent bénéficier équitablement de l'offre de SEC, il devient primordial de trouver des façons de mieux utiliser les ressources disponibles, d'éviter les dédoublements de services et de mettre à profit toute l'expertise de façon cohérente et complémentaire. Le défi des administrateurs scolaires demeure la planification et l'organisation de l'ensemble des SEC d'une commission scolaire en fonction des besoins individuels des élèves. Autrement dit, il s'agit d'adopter une approche systémique qui tient compte de chacune des filières de formation.

Des services complémentaires adaptés en formation professionnelle, mais en continuité avec ceux de la formation générale des jeunes et des adultes

Les SEC doivent évoluer avec la personne, et ni l'objectif ni le cadre d'intervention d'une ressource professionnelle qui agit auprès d'une personne ne seront les mêmes dans un contexte de FGJ, de FGA ou de FP. À cet égard, les représentantes et les représentants des commissions scolaires mentionnent des distinctions importantes à prendre en considération pour la formation professionnelle :

- un élève ne sera que de passage pour une année, souvent deux années tout au plus dans un CFP;
- un élève ayant des besoins de SEC qui arrive en formation professionnelle est parfois déjà pris en charge par une ressource externe;
- le passage en formation professionnelle peut déboucher sur une poursuite des études, mais dans la grande majorité des cas, les élèves passent directement du centre de formation au marché du travail;
- le modèle d'organisation exige un mode d'apprentissage soutenu.

À cela pourraient s'ajouter les buts généraux propres à la formation professionnelle⁷² :

- rendre la personne compétente dans l'exercice d'un métier ou d'une profession;
- favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle;
- favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels;
- favoriser la mobilité professionnelle de la personne.

⁷¹ *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Ministère de l'Éducation, 2002, p. 22.

⁷² *La formation professionnelle et technique au Québec : un système intégrant l'ingénierie de gestion et l'ingénierie de formation*, Ministère de l'Éducation, 2002, p. 12.

La période de prise en charge possible étant de courte durée et l'objectif d'un CFP étant de former une personne pour la qualifier à exercer un métier à sa sortie du centre, les services dont les élèves peuvent avoir besoin ne se trouvent pas seulement au CFP. Ils peuvent provenir d'autres secteurs d'intervention (services de santé, services sociaux, centre local d'emploi, etc.), qui doivent collaborer pour offrir des services mieux coordonnés. L'élève continuera à bénéficier de ces services après avoir quitté le CFP. Lorsqu'un service externe est privilégié, il faut toujours, dans la mesure du possible, que le service soit donné dans le milieu le plus près possible du lieu de résidence de l'élève. « [Les] services externes apportent un appui à l'élève et un soutien à l'enseignant, inestimables, en continuité et en complémentarité avec ceux de l'école [ou du CFP]. Les directions d'école [ou de CFP] doivent voir à l'intégration et à la coordination de ces services, que la prestation en revienne à des ressources de l'extérieur ou de l'école⁷³. » Si les attentes sont grandes à l'endroit du milieu scolaire, elles ne doivent pas faire oublier le rôle important et les responsabilités qu'assument d'autres partenaires sociaux et économiques. Chacun doit apporter sa contribution pour améliorer les chances de réussite des élèves.

Par ailleurs, les CFP devraient se doter de services de première ligne pour identifier les élèves ayant des difficultés. Cela permettrait aux CFP d'agir rapidement et de diriger vers les bons services les élèves avant leur intégration au marché du travail. Une intervention rapide et efficace dès les premières manifestations d'une difficulté et, si possible, avant son apparition, est toujours à privilégier. L'enseignante ou l'enseignant est le pivot de cette intervention de première ligne, mais il doit être bien outillé et soutenu, et ce, autant dans le dépistage des difficultés que dans l'utilisation de moyens efficaces d'intervention de premier niveau. Il sera peut-être amené à adapter ses approches pédagogiques et son matériel didactique, à porter une attention particulière à un élève, etc. La tâche est grande, mais elle est essentielle à la persévérance et à la réussite des élèves. Il importe donc que l'enseignante ou l'enseignant soit soutenu dans cette tâche et qu'il dispose de conditions facilitant son travail.

Les moyens mis en œuvre dans les CFP pour répondre à ces difficultés et aux besoins divers qu'elles révèlent peuvent prendre plusieurs formes et doivent se coller à la réalité du milieu. Voilà pourquoi il importe que chaque CFP demeure le maître d'œuvre autant dans la planification que dans la mise en application des SEC qu'il offre. L'important est de prévenir l'apparition des difficultés, de rester à l'affût des problèmes existants ou qui peuvent survenir, d'adopter une approche centrée sur l'élève, approche qui tient compte de ses capacités et de ses besoins dans toutes les dimensions de sa personne. Même si les besoins et la réalité des élèves d'un CFP diffèrent de ce qu'on trouve à la FGJ et à la FGA, ces besoins et cette réalité ne sont pas non plus diamétralement opposés. Une continuité entre les différents secteurs d'enseignement gagnerait à être instaurée, ce qui pourrait également jouer un rôle positif lors des différentes transitions que l'élève aura à vivre dans son parcours scolaire. « Certains moments de la vie scolaire sont susceptibles de susciter chez les élèves une plus grande vulnérabilité; il est important de s'attarder à ces moments pour préparer les jeunes à bien les vivre. Il en est ainsi des périodes marquant l'arrivée à l'école, le passage entre le primaire et le secondaire de même que la transition de l'école au marché du travail⁷⁴. »

À la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord⁷⁵, on a fait le choix de fusionner les services éducatifs du secteur de la FGJ à ceux de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle en se dotant d'un référentiel sur les SEC. Cela permet d'avoir une vision cohérente et d'établir des ponts entre les trois secteurs d'enseignement de la commission scolaire, ce qui mène à une optimisation de l'utilisation des ressources ainsi qu'à une meilleure intégration des services offerts. Cette approche demande que l'on place véritablement les élèves au cœur des interventions et que les enseignantes et les enseignants soient vus comme des alliés de première ligne dans l'intervention directe auprès des élèves. Elle exige aussi qu'on prenne le temps nécessaire pour outiller le personnel enseignant et qu'on fasse clairement ressortir les rôles et les responsabilités de chaque personne du CFP. Elle demande que l'on mise sur le décloisonnement des services par filière de formation, en adoptant une vision partagée et des buts communs dans une perspective de collaboration se fondant sur le respect de toute la communauté éducative et des élèves. « Soulignons que ce référentiel intitulé *Les besoins de l'élève au cœur de nos interventions* se présente sous la forme d'un schéma interactif qu'on peut visualiser en seul coup d'œil sur un écran d'ordinateur⁷⁶. »

⁷³ *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Ministère de l'Éducation, 2002, p. 23.

⁷⁴ *Une école adaptée à tous ses élèves : politique de l'adaptation scolaire*, Ministère de l'Éducation, 1999, p. 19.

⁷⁵ *Coup d'œil sur la formation de base*, TRÉAQFP, bulletin n° 8 (février 2012), p. 3.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 2.

La commission scolaire doit prêcher par l'exemple pour qu'une vraie intégration des services ait lieu et pour que s'instaurent de véritables collaboration et concertation entre la communauté éducative de toute la commission scolaire, en passant par la FGJ, la FGA et la FP. Cette intégration de la gestion des services doit se faire à tous les niveaux, et ce, autant dans l'affectation du personnel⁷⁷ que dans la répartition des ressources financières⁷⁸. « Il va sans dire que la direction de l'école [et du CFP] a un rôle particulièrement important à jouer pour favoriser l'adaptation des services. Elle doit soutenir son personnel dans ses efforts à cet égard. Elle doit faire en sorte que cette préoccupation soit intégrée aux pratiques de toute l'école [et de tout le CFP]. Elle doit adopter des mesures en ce sens⁷⁹. » Elle doit mettre en place des conditions propices à l'apprentissage, à la persévérance et à la réussite, et rendre accessibles des services selon les besoins des élèves ou des autres membres de la communauté éducative.

Dans un autre ordre d'idées, le Service de développement d'employabilité de la Montérégie inc., en collaboration avec la Commission scolaire Marie-Victorin, a réalisé un document intitulé *Guide d'accompagnement des personnes en situation de handicap en formation professionnelle dans les commissions scolaires de la Montérégie*. Ce guide a l'objectif d'aider les intervenantes et les intervenants en formation professionnelle à « analyser les types de limitations et d'adaptations nécessaires dans les programmes d'études professionnelles⁸⁰ », et ce, pour favoriser la réussite des personnes inscrites en formation professionnelle.

« Cet ouvrage est divisé en trois parties : la première partie présente un survol des personnes en situation de handicap au Québec. La deuxième présente les catégories de déficiences, tout en analysant les mesures d'adaptations possibles en formation professionnelle. La troisième partie concerne les programmes d'études professionnelles des commissions scolaires de la Montérégie à l'égard des différentes déficiences⁸¹. » Plus de 70 fiches décrivent l'ensemble des DEP offerts dans les commissions scolaires de la Montérégie. Ces fiches techniques comprennent les objectifs, les préalables, les aptitudes, ainsi qu'un indice de gradation de la complexité d'intégration selon la déficience. Elles doivent être utilisées comme une aide, parce que chaque cas est particulier et doit être évalué comme tel.

Tout ceci nous porte à dire que les objectifs des SEC décrits dans les régimes pédagogiques des différents secteurs devraient être distincts sans être totalement différents, pour assurer non seulement la continuité des SEC, mais aussi leur évolution d'un secteur à l'autre. Le RPPF devrait présenter sa propre administration des SEC; autrement dit, il devrait être autonome sur le sujet des SEC.

⁷⁷ Loi sur l'instruction publique, art. 261 : « La commission scolaire affecte le personnel dans les écoles, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes en tenant compte des besoins en personnel dont lui font part les directeurs d'école et de centre et, le cas échéant, conformément aux dispositions des conventions collectives. [...] ».

⁷⁸ Loi sur l'instruction publique, art. 275. « La commission scolaire établit, après consultation des conseils d'établissement et du comité des parents, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements. Cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, de la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre et des conventions de gestion et de réussite éducative conclues entre la commission scolaire et ses établissements. La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités. La commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués. 1988, c. 84, a. 275; 1997, c. 96, a. 103; 2008, c. 29, a. 31. »

⁷⁹ *Une école adaptée à tous les élèves : politique de l'adaptation scolaire*, Ministère de l'Éducation, 1999, p. 24-25.

⁸⁰ *Guide d'accompagnement des personnes en situation de handicap en formation professionnelle dans les commissions scolaires de la Montérégie (APSHFP)*, Services de développement d'employabilité de la Montérégie inc., 2012, p. 7.

⁸¹ *Ibid.*, p. 7.

On trouverait les objectifs suivants pour les SEC dans les différents régimes pédagogiques :

Formation générale des jeunes	Formation générale des adultes	Formation professionnelle
« Les [SEC] ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages ⁸² . »	« Les [SEC] ont pour objet de soutenir l'adulte en formation au regard de ses conditions personnelles et sociales ⁸³ . »	Les SEC ont pour objet de soutenir l'élève en formation, jeune ou adulte, au regard de sa qualification professionnelle et de sa préparation sur le plan de ses conditions personnelles et sociales, à intégrer le marché du travail ou à poursuivre ses études ⁸⁴ .

De plus, comme la Loi sur l'instruction publique oblige les écoles et les centres à élaborer des programmes de SEC, ces derniers pourraient prendre la forme suivante en formation professionnelle :

Formation professionnelle
<p>À partir de la réalité des CFP et des besoins vécus par leurs élèves et en continuité avec la FGJ et la FGA, trois programmes de SEC pourraient être envisagés, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un programme de soutien à l'apprentissage à l'élève en formation, jeune ou adulte, qui procure des conditions d'apprentissage favorables à sa réussite scolaire et professionnelle, et qui privilégie un environnement stimulant invitant à l'engagement à l'égard de son projet professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté; • un programme d'aide qui vise à accompagner l'élève dans son cheminement scolaire et ses transitions entre les différentes filières de formation et le marché du travail, et ce, pour favoriser sa qualification professionnelle et son intégration réussie sur le marché du travail ou la poursuite de ses études; • des programmes de promotion et de prévention qui visent le mieux-être de l'élève, jeune ou adulte, ainsi que le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques autant sur le plan personnel que professionnel.

Ces programmes de SEC en formation professionnelle ne devraient pas être inclus dans le Régime pédagogique de la formation professionnelle, pour que la définition des SEC soit plus large.

Élargissement de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation

« Cette entente vise à ce que les gestionnaires et les intervenants des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation adoptent une vision commune des besoins des jeunes et de leur famille ainsi que des actions à privilégier pour y répondre. L'entente se fonde sur la nécessité d'une collaboration accrue et plus intense dans un contexte renouvelé de concertation et de complémentarité. D'une part, les gestionnaires sont appelés à se concerter davantage dans la planification et l'organisation des services, étant donné qu'il existe une zone de responsabilités commune aux deux réseaux. Ils se donnent une vision commune des besoins des jeunes et des services qu'ils requièrent pour éviter les dédoublements et la discontinuité. D'autre part, les intervenants des deux réseaux doivent s'associer étroitement pour mieux aider un jeune,

⁸² Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, Gouvernement du Québec, art. 3.

⁸³ Régime pédagogique de la formation générale des adultes, Gouvernement du Québec, art. 17.

⁸⁴ Il s'agit ici d'une proposition et non de ce qui est présentement écrit dans le Régime pédagogique de la formation professionnelle.

coordonner leur action et participer à des plans de services individualisés et intersectoriels⁸⁵. » Pour l'instant, cette entente « s'applique à tous les jeunes de 5 à 18 ans ou de 5 à 21 ans dans le cas de personnes handicapées au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Elle concerne également les jeunes de 4 ans qui sont handicapés ou qui vivent en milieu économiquement faible. Ces élèves sont desservis dans le cadre de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, dans les réseaux scolaires public et privé⁸⁶ ». Dans une optique de complémentarité et de continuité des services, cette entente mériterait d'être élargie à l'ensemble des élèves de moins de 18 ans (ou de moins de 21 ans dans le cas de personnes handicapées), que ces élèves se trouvent en FGJ, en FGA ou en FP.

Les articles 185, 187 et 187.1 de la Loi sur l'instruction publique

Les articles 185, 187 et 187.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) traitent de l'institution d'un comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) au sein d'une commission scolaire. Ce comité veille à donner son avis à la commission scolaire autant sur l'organisation des services à donner aux EHDAA que sur la façon dont les ressources octroyées pour offrir des services à ces élèves devraient être affectées.

La LIP fait aussi mention de la façon dont devrait être constitué ce comité au sein d'une commission scolaire. Elle précise que seul un directeur d'école a l'obligation de siéger à ce comité; aucun directeur de CFP ou de CEA n'est mentionné. Ainsi, comme une commission scolaire doit veiller à offrir des services autant en FGJ qu'en FGA ou en FP, et comme un comité est constitué pour l'aider à organiser ces services et à distribuer les sommes de façon équitable pour la mise en place de ces services selon les besoins des élèves, il serait souhaitable que toutes les parties concernées puissent être représentées à ce comité.

POPULATIONS CIBLES ET PRIORITAIRES

À la suite de ces constats, le Sous-comité mixte est d'avis que les populations devant être prioritairement jointes sont :

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- les élèves de 24 ans et moins et plus particulièrement les élèves de 18 ans et moins;
- le personnel enseignant.

Pour les commissions scolaires

- les responsables des SEC de chacune des commissions scolaires;
- les élèves de 24 ans et moins et plus particulièrement les élèves de 18 ans et moins;
- le personnel enseignant.

⁸⁵ Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation : concilier le respect de la confidentialité et la communication de l'information : information destinée aux gestionnaires et aux intervenants associés à une démarche de concertation menant à l'élaboration d'un PSII, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011, p. 1.

⁸⁶ Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation. 2 réseaux, 1 objectif : le développement des jeunes, Ministère de l'Éducation, 2003, p. 2.

MESURES À ADOPTER POUR AMÉLIORER LES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport	Commissions scolaires
	Prendre en compte le besoin de perfectionnement de son personnel et mettre en place des conditions favorisant le partage d'expertise.
	Accroître les efforts pour reconnaître l'importance de la prévention et d'une intervention rapide auprès des élèves en difficulté.
	Porter une attention particulière aux moments de transition des élèves, soit à l'entrée en formation, au début des stages de formation et lors de l'intégration au marché du travail.
	Mettre des moyens en place favorisant la collaboration entre les secteurs d'enseignement (FGJ-FGA-FP) pour assurer, d'une part, une vision commune de la situation et, d'autre part, la complémentarité et la continuité des services offerts aux élèves.
	Améliorer le dépistage et la prévention du décrochage, notamment chez les élèves à risque.
	Dresser un portrait annuel des caractéristiques des élèves et de leurs besoins.
	Consolider le partenariat avec l'ensemble de la communauté environnante de l'école (réseau de la santé, CLE, CJE, CLSC, groupes communautaires, etc.).
	Établir des mécanismes de concertation entre les partenaires internes et externes.
	Évaluer les services offerts pour s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins du CFP.
	Se doter d'un lieu de partage des bonnes pratiques.
	Placer les besoins des élèves au cœur des interventions en se basant sur une approche individualisée de leurs capacités et de leurs besoins.

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport	Commissions scolaires
	Créer une véritable communauté éducative avec l'élève, ses parents (dans le cas des élèves mineurs), les organismes de la communauté intervenant auprès des jeunes et les partenaires externes pour favoriser une intervention plus cohérente et des services mieux harmonisés.
	Porter une attention particulière aux élèves qui arrivent sans DES pour leur offrir un suivi adéquat favorisant leur persévérance et leur réussite scolaires et professionnelles.
Ministère de l'éducation, du loisir et du sport et commissions scolaires	

Former un comité mixte entre le MELS et le réseau des commissions scolaires représentant la FP et la FGA.

Le comité devra statuer sur les orientations à prendre pour la mise en place des SEC en FP à partir du présent rapport. Notamment, il devra analyser les pistes suivantes :

- ✓ Élargir l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.
- ✓ Statuer sur la pertinence de se référer, dans le cadre des SEC en FP, à trois régimes pédagogiques différents.
- ✓ Clarifier les encadrements législatifs, budgétaires et réglementaires auprès des commissions scolaires.
- ✓ Modifier, dans la Loi sur l'instruction publique, les articles 185, 187 et 187.1, qui traitent de l'institution d'un comité consultatif sur les services aux EHDAA au sein d'une commission scolaire, pour que puissent y siéger un directeur de centre de formation professionnelle et un directeur de centre d'éducation des adultes.
- ✓ Mettre des moyens en place pour favoriser la collaboration entre les filières de formation (FGJ, FGA, FP) pour assurer, d'une part, une vision commune de la situation et, d'autre part, la complémentarité et la continuité des services offerts aux élèves.

LES RÉSULTATS ATTENDUS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CES RECOMMANDATIONS

- ✓ Meilleure concertation entre les différentes filières de formation.
- ✓ Mise en place de mécanismes efficaces de transition.
- ✓ Répartition juste et équitable des ressources autant professionnelles que financières au sein d'une même commission scolaire, selon le principe que l'élève doit se situer au cœur des interventions.
- ✓ Innovation dans les façons de faire.

AXE 6 : L'INFORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

La mission de l'école est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves. La notion de qualification qui a sa place au sein de la mission de l'école démontre toute l'importance que l'école doit accorder à l'information et à l'orientation des élèves.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique et du RPEPEPS, l'école a l'obligation de soutenir les élèves dans leur orientation scolaire et professionnelle. Toutefois, d'une école à l'autre, il semble persister des inégalités importantes quant à ce soutien. Une des lacunes évoquées par les représentantes et les représentants des commissions scolaires est le manque d'occasions, pour les élèves, d'expérimenter des activités à caractère manuel. Les élèves n'ayant pas la chance d'expérimenter, de toucher et de créer, tout en développant et en exploitant leurs habiletés manuelles, ne peuvent statuer sur leur intérêt à poursuivre une carrière plus pratique. Cette expérimentation devrait débiter dès le primaire, à l'âge où les enfants sont enclins à expérimenter les activités proposées, où ils commencent à acquérir leur connaissance de soi et s'intéressent de plus en plus aux métiers des personnes de leur entourage. La sixième année du primaire semble être une année privilégiée par les commissions scolaires consultées à cet égard.

Une autre lacune serait le manque d'information diffusée sur les métiers et les professions, et sur les préalables scolaires exigés pour les exercer. Ce manque d'information toucherait autant les élèves que la communauté éducative. À cet effet, des initiatives méritent d'être soulignées, comme celle de la Commission scolaire des Sommets, avec son projet *La petite séduction des Sommets*. Ce projet comprend deux axes d'intervention. Le premier s'adresse au personnel de la Commission scolaire : pendant une demi-journée d'immersion, des membres du personnel des écoles secondaires et des points de service de leurs CEA sont convoqués dans les CFP de la Commission scolaire pour participer à des ateliers animés par des élèves de la formation professionnelle et leurs enseignantes et enseignants. Ces ateliers visent à leur faire découvrir la formation professionnelle et à démontrer les liens entre les notions enseignées au secondaire et celles qui sont nécessaires en formation professionnelle. Du matériel didactique a été conçu à cet effet.

Le second axe d'intervention s'adresse aux élèves. Deux activités sont organisées pour leur faire connaître la formation professionnelle : un camp de vacances de trois jours pendant la relâche permet à des élèves de 6^e année d'explorer la formation professionnelle de façon ludique et, pendant une semaine en mars, des centaines d'élèves de 3^e secondaire participent à un atelier-découverte dans des CFP. *La petite séduction des Sommets* sensibilise et informe autant le personnel des écoles secondaires et des CEA que les élèves sur les possibilités qu'offre la formation professionnelle.

Ce que la recherche nous dit

Dans la recherche intitulée *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, il est mentionné que pour l'élève, « l'obstacle majeur pour s'inscrire en formation professionnelle ou pour formuler un tel projet réside dans la difficulté d'arrêter son choix d'orientation. Le choix du métier et l'envie de l'exercer sont des motivations primordiales pour entamer une formation en formation professionnelle ». D'ailleurs, « les élèves qui ont interrompu leurs études étaient encore plus souvent que les autres indécis quant à leur orientation⁸⁷ ».

« La lecture de dépliants, la consultation sur Internet, la famille et les proches ainsi que les visites de centres de formation professionnelle ont été les moyens les plus utilisés par les élèves pour s'informer sur cette formation. Les moins de 20 ans se sont plus renseignés que les 20-24 ans et ils l'ont fait auprès de sources plus variées. Les 20-24 ans ont reçu moins souvent le soutien de professionnels de l'orientation et plus souvent celui de leurs amis⁸⁸. »

« L'ensemble des résultats de l'étude suggèrent que, pour amener plus de jeunes à s'inscrire en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, il est primordial de leur offrir les moyens de préciser leur choix d'orientation et de bien les informer sur les métiers de la formation professionnelle. Les diverses ressources existantes ont toutes leur pertinence et de nouveaux moyens pourraient être envisagés pour approcher les jeunes sortis depuis longtemps du système scolaire⁸⁹. »

⁸⁷ Valérie SAYSSET, *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 3.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 3.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 4.

À la suite d'une recension exhaustive des écrits sur les programmes de prévention du décrochage scolaire au Québec et au Canada, Philip C. Abrami et ses collaborateurs (2008) en arrivent entre autres à cette recommandation : « La complémentarité entre l'école et le travail devrait être mieux intégrée dans le système d'éducation. Les écoles et les commissions scolaires doivent revoir la façon dont l'éducation au choix de carrière et la formation professionnelle sont intégrées dans le programme de formation⁹⁰. »

« À l'instar de l'équipe d'Abrami, Jacques Lajoie et ses collaborateurs (2006) recommandent une meilleure éducation au choix de carrière dans les écoles secondaires⁹¹. » Ils affirment que « parmi les facteurs qui influencent la réussite scolaire, il est reconnu que la motivation de l'élève à l'école est primordiale. Bien que celle-ci tende à baisser au secondaire, il semblerait que la maturation du choix professionnel ait une influence positive sur la persévérance et la réussite à l'école. Toutefois, avoir la responsabilité du choix de carrière n'est pas facile à l'adolescence ». Dans cette perspective, l'équipe Lajoie a procédé à l'évaluation d'un programme de cybermentorat auprès des élèves du secondaire et, selon ces chercheurs, cette formule innovatrice offerte en classe « mérite [...] d'être diffusée à grande échelle. Le cybermentorat permet de mettre en contact par Internet des jeunes avec des mentors de différents milieux de travail dans un cadre scolaire accompagné. [...] [Le] cybermentorat est apparu comme un excellent outil de motivation scolaire autant chez les élèves des classes ordinaires que chez ceux des classes de cheminement particulier du second cycle du secondaire et il gagnerait à être implanté dans les écoles⁹² ».

Par ailleurs, deux enquêtes réalisées auprès de jeunes du secondaire sur l'intention de s'inscrire en formation professionnelle soulignent le rôle important des parents, particulièrement celui de la mère, dans le choix d'orientation (Violette, 1995; Saysset et Rheault, 2005). Selon l'évaluation par Léger Marketing de la campagne publicitaire 2010 *Tout pour réussir.com*, 61 % des parents francophones sont d'avis qu'ils ont un rôle-conseil important auprès de leurs jeunes en ce qui concerne leur choix de carrière et d'études; les parents anglophones, eux, sont d'avis à 74 % qu'ils sont la principale ressource-conseil de leur jeune en ce sens. La conseillère ou le conseiller d'orientation, pour sa part, est perçu comme étant toujours aussi important pour 63 % des jeunes francophones, contre 32 % du côté des anglophones. Chose certaine, les parents, les conseillères et les conseillers d'orientation et l'ensemble de la communauté éducative sont des acteurs incontournables dans la démarche orientante du jeune, encore plus lorsqu'il s'agit pour ce dernier de poursuivre sa scolarisation en formation professionnelle.

Si « l'aide financière et l'information sur la formation professionnelle sont les propositions principales mentionnées par les élèves pour améliorer la présence des jeunes dans cette formation⁹³ », on peut également penser qu'une appropriation et une application plus uniformes de l'approche orientante par l'ensemble de la communauté éducative dans toutes les commissions scolaires pourraient favoriser un accroissement de l'effectif de la formation professionnelle. Cette approche implique un partage des responsabilités dans le soutien du processus d'orientation de l'élève, responsabilités souvent déléguées aux seuls spécialistes en orientation. Aussi, une meilleure planification, année après année, dès le primaire, de la démarche d'accompagnement des élèves dans leur orientation scolaire et professionnelle, au lieu d'activités isolées, pourrait jouer un rôle important dans une orientation juste et précoce, c'est-à-dire avant l'âge de 20 ans, vers la formation professionnelle. On peut croire que ces éléments auraient une incidence certaine sur la diminution du décrochage scolaire et du nombre d'élèves qui changent de programme ou qui abandonnent. Ils pourraient aider à contrer les pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs métiers spécialisés, voire dans plusieurs programmes d'études professionnelles méconnus.

À cela s'ajoutent les éléments suivants : « [...] plus du tiers des élèves considèrent qu'il faut améliorer l'opinion des enseignantes et des enseignants sur la FP, près d'un quart notent des améliorations à apporter dans l'aide pour obtenir les préalables et moins d'un cinquième mentionnent que l'amélioration doit porter sur les tests de sélection⁹⁴. »

⁹⁰ *Coup de pouce à la réussite! Des pistes d'action pour la persévérance et la réussite scolaires au secondaire*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 9.

⁹¹ *Ibid.*, p. 16.

⁹² *Ibid.*, p. 16.

⁹³ Valérie SAYSSET, *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 2 (« Faits saillants »).

⁹⁴ *Ibid.*, p. 29.

Enfin, une analyse de la trajectoire des élèves selon leur cheminement scolaire et leur insertion sur le marché du travail révèle qu'en 2007, « les diplômés de 15 à 19 ans, qui constituent environ le quart des diplômés de la formation professionnelle ayant obtenu un DEP », ont, pour les trois quarts d'entre eux, « connu un parcours scolaire non linéaire. La plus grande partie d'entre eux sont passés par la formation générale des adultes [et] contrairement à ce qu'on observe dans les autres groupes d'âge, la très grande majorité des diplômés de 19 ans et moins en non-continuité a interrompu ses études durant le secondaire ou, pour la majorité d'entre eux, immédiatement après avoir obtenu un DES⁹⁵ ».

Toujours selon ce rapport d'étude, plus de la moitié des diplômées et des diplômés ayant obtenu un DEP se situent parmi les 20-24 ans. De ceux-ci, « la très grande majorité des diplômés en continuité de formation a connu un parcours scolaire non linéaire. En effet, ils n'ont pas emprunté la "route attendue", c'est-à-dire un passage direct de la formation générale des jeunes à la formation professionnelle. Environ 20 % des diplômés sont passés par l'enseignement supérieur ». Parmi les diplômés de 20 à 24 ans, « environ trois diplômés sur dix (29,8 %) ont interrompu leurs études, mais cette interruption n'est pas survenue en formation générale des jeunes. L'interruption des études est survenue plus tard, au secondaire (en formation professionnelle ou en formation générale des adultes) ou au collégial⁹⁶ ».

« Enfin, les diplômés de 25 à 29 ans, qui regroupent eux aussi environ le quart des diplômés de la formation professionnelle ayant obtenu un DEP, montrent les caractéristiques suivantes :

- parmi ces diplômés, la très grande majorité a connu au moins une année d'interruption des études et environ neuf sur dix ont interrompu leurs études au moins deux années;
- plus de trois diplômés sur cinq ont étudié en non-continuité, sans qu'il y ait interruption des études au secondaire, en formation générale. Par conséquent, il semble que les personnes qui obtiennent tardivement un diplôme de formation professionnelle (un DEP, entre 25 et 29 ans) ne correspondent pas systématiquement à de jeunes élèves ayant décroché de l'école secondaire. Une large part de ces diplômées et diplômés "tardifs" est constituée de personnes présentant un parcours non linéaire, marqué par une ou plusieurs interruptions des études après l'école secondaire⁹⁷ ».

Cette situation reflète un manque de motivation scolaire et un problème d'orientation scolaire et professionnelle. La majorité des élèves n'ont pas une idée claire de leur choix de carrière à la fin de leurs études secondaires. Les métiers et les formations techniques sont peu valorisés dans le milieu scolaire et par les parents. Pourtant, les conséquences démontrées du manque d'orientation sont sérieuses : persévérance et réussite scolaires moindres; coûts importants pour le système d'éducation et pour la société; productivité et compétitivité de l'économie québécoise moindres; réalisation personnelle limitée; chômage plus fréquent; revenus fiscaux moindres. Ceci nous amène à réaffirmer qu'au secondaire, une meilleure information et une meilleure orientation scolaires et professionnelles profiteraient autant aux individus qu'à la société.

*Le cours **Exploration de la formation professionnelle***

Le renouveau pédagogique au secondaire a instauré les domaines d'apprentissage. Parmi ceux-ci se trouve le développement professionnel, auquel se rattache le cours *Exploration de la formation professionnelle*. Ce cours « offre aux jeunes une occasion particulière de se familiariser avec l'ensemble des secteurs de la formation professionnelle et de côtoyer le monde du travail. Il leur permet de découvrir un grand nombre de métiers qui pourraient éventuellement les intéresser et de s'initier à certains d'entre eux. Il les incite ainsi à se projeter dans l'avenir, à mieux circonscrire leurs aptitudes, leurs aspirations et leurs passions, et à se donner une représentation d'eux-mêmes comme futurs travailleurs. Les élèves du deuxième cycle du secondaire sont appelés à faire de nombreux choix qui affecteront leur cheminement ultérieur : choix de parcours, choix de matières à option, choix de s'intégrer rapidement ou non au marché du travail, etc. L'exploration de la formation professionnelle peut les aider à se situer, qu'ils soient particulièrement attirés par ce type de qualification ou simplement curieux de connaître les diverses possibilités qu'offre le système scolaire. La diversité des activités exploratoires qu'il leur est possible de réaliser dans le cadre de ce programme et les réflexions ou échanges auxquels elles donnent lieu devraient les amener à prendre une distance critique à l'égard des mythes, des stéréotypes et des préjugés associés à la formation professionnelle⁹⁸ .»

⁹⁵ *De l'école vers le marché du travail : analyse des trajectoires des élèves selon leur cheminement scolaire et leur insertion sur le marché du travail*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, p. 11.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁹⁸ *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire deuxième cycle : exploration de la formation professionnelle*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, chapitre 10, p. 4.

Ce cours optionnel mériterait d'être offert au plus grand nombre possible d'élèves pour leur faire connaître la formation professionnelle. Selon les commissions scolaires consultées, il semble présentement ardu pour les écoles de l'offrir, étant donné une grille-matières déjà chargée laissant peu de place aux cours optionnels. Par ailleurs, lorsque ce cours est offert, il demeure peu attrayant en comparaison de certains autres cours optionnels. Au final, ce sont souvent les élèves déjà intéressés à la formation professionnelle qui s'y inscrivent. Rappelons que le domaine du développement professionnel n'offre aucun cours obligatoire mis à part *Projet personnel d'orientation* (PPO) dans le cas des élèves inscrits au parcours de formation générale appliquée. Les écoles peu peuplées souhaitant offrir ce cours doivent considérer la possibilité de créer un groupe avec des élèves de la 3^e à la 5^e secondaire, ce qui complique la conciliation des différentes grilles-horaires. Enfin, comme peu d'enseignantes et d'enseignants connaissent le contenu du programme, peu souhaitent l'enseigner. Souvent, le choix d'enseigner une discipline optionnelle est fait par une enseignante ou un enseignant en fonction de son intérêt pour celle-ci plutôt que pour répondre aux besoins des élèves. Il y aurait donc lieu de voir de quelles façons ce cours pourrait être offert plus systématiquement par les écoles à leurs élèves, pour placer les besoins d'orientation de ceux-ci au cœur des préoccupations de la communauté éducative.

Les activités d'exploration de la formation professionnelle

La mesure d'accès à la formation professionnelle pour les élèves de moins de 20 ans comprend une aide financière à l'intention des commissions scolaires visant la réalisation d'activités d'exploration professionnelle élaborées localement par les écoles ou les CEA en collaboration avec les CFP concernés. Ces activités permettent à tous les élèves de la FGJ et de la FGA de se familiariser avec des programmes de formation professionnelle.

Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

Pour faire suite aux mesures du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue (2002), les services d'accueil et de référence dans les centres (LIP, art. 250) ont été bonifiés par l'ajout de services de conseil et d'accompagnement. Ces derniers services visent à :

- aider les adultes à préciser leur projet professionnel et de formation;
- conseiller les adultes sur les possibilités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en FGA et en formation professionnelle et sur tout autre service éducatif susceptible de répondre à leurs besoins;
- accompagner et conseiller les adultes tout au long de leur démarche de formation.

De 2006 à 2008, les commissions scolaires ont élaboré une planification stratégique pour leurs SARCA. Aujourd'hui, on peut dire que l'ensemble des commissions scolaires a implanté les nouveaux services, mais qu'ils sont à géométrie variable. Comme les SARCA s'inscrivent dans le renouvellement des services d'accueil et de référence, une part importante du financement que les commissions scolaires reçoivent continue d'être incluse dans les ressources de soutien en FGA et en FP. Une allocation supplémentaire de 10 millions de dollars par année depuis 2008 constitue un ajout pour répondre aux nouvelles visées des SARCA.

Les responsabilités générales des SARCA consistent en ce qui suit :

- l'accueil : au premier accueil, le personnel aide l'adulte à clarifier sa demande, la valide et le dirige vers les services appropriés selon les besoins exprimés ou perçus. Au second niveau d'accueil, le personnel professionnel amène l'adulte à dresser un portrait global de sa situation et détermine avec lui les étapes à réaliser pour atteindre son objectif ou, du moins, pour clarifier son projet professionnel ou de formation;
- l'information : l'information scolaire et professionnelle ou d'ordre général est présente dans tous les services. Le personnel fournit l'information nécessaire pour répondre aux besoins de l'adulte et voit aussi à développer la capacité de celui-ci à s'informer et à se documenter pour prendre des décisions avisées;
- l'exploration des acquis : le personnel favorise chez l'adulte une prise de conscience de son potentiel et une confiance accrue en ses possibilités. Une démarche d'exploration comprend l'accompagnement de l'adulte en fonction de ses acquis scolaires, l'exploration de ses acquis d'apprentissage extrascolaires et la présentation des possibilités de RAC en FGA ou en FP, si cela est jugé pertinent;

- l'orientation professionnelle : contrairement à la FGJ, l'orientation professionnelle ne relève pas des services éducatifs complémentaires, mais bien des SARCA dans les centres. Le personnel professionnel en orientation soutient l'adulte dans sa prise de décision quant à son choix professionnel et favorise le développement de sa compétence à s'orienter tout au long de sa vie;
- l'accompagnement : dans le cadre des SARCA, le personnel accompagne l'adulte dans sa démarche de formation, c'est-à-dire qu'il renforce sa motivation et son engagement à entreprendre et à réaliser un projet. Il assure une continuité des services dans la commission scolaire ou avec des partenaires externes.

Notons que depuis janvier 2011, les commissions scolaires disposent d'une plate-forme électronique pour partager leurs outils et leurs « bons coups » liés aux différents services et responsabilités des SARCA. Cette plate-forme est présentement sous-exploitée et mériterait que les commissions scolaires se l'approprient davantage. Enfin, un guide d'accompagnement pour l'activité « Élève d'un jour » sera mis à la disposition des commissions scolaires pour qu'elles accompagnent l'élève dans sa démarche d'exploration de la formation professionnelle lui permettant de valider ou d'élaborer son projet de formation.

Pistes d'action pour améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail

En 2010, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont entrepris, conjointement, un vaste chantier national sur l'adéquation formation-emploi. Après une tournée dans les 17 régions du Québec, où toutes les instances régionales liées à la formation et au marché du travail ont été consultées, une rencontre nationale des partenaires s'est tenue en juin 2011, et toutes les instances nationales y ont participé. De ces rencontres découlent treize pistes d'action visant à améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

La première de ces treize pistes d'action, approuvée par les deux ministères, s'intitule *Information dynamique et proactive des citoyens, jeunes et adultes, sur les besoins du marché du travail et sur l'offre de formation permettant d'occuper les emplois disponibles*. Cette piste d'action vise à entreprendre un virage centré sur les besoins des citoyens, jeunes et adultes.

POPULATIONS CIBLES ET PRIORITAIRES

À la suite de ces constats, le Sous-comité mixte est d'avis que les populations devant être prioritairement jointes sont :

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- les élèves à partir du troisième cycle du primaire jusqu'à la fin du secondaire (formation générale);
- les conseillères et les conseillers d'orientation;
- les parents;
- les directions d'école et de centre.

Pour les commissions scolaires

- les élèves à partir du troisième cycle du primaire jusqu'à la fin du secondaire (formation générale);
- les élèves du deuxième cycle du secondaire, en particulier;
- la communauté éducative;
- les conseillères et les conseillers d'orientation;
- les parents.

MESURES À ADOPTER POUR AMÉLIORER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires
Prioriser l'orientation scolaire et professionnelle parmi les dossiers ministériels et gouvernementaux.	Renforcer l'accompagnement des élèves dans leur choix de carrière pour agir sur leur motivation dès la fin du primaire.
Évaluer la possibilité d'ajouter une rubrique mentionnant les activités se déroulant dans chacune des régions du Québec, par commission scolaire, sur le portail qui sera créé conformément à la piste d'action visant à améliorer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.	Informar les directions d'établissement et de services éducatifs des liens entre, d'une part, le programme <i>Exploration de la formation professionnelle</i> et, d'autre part, la persévérance et la réussite scolaires.
Dans les suites des travaux relatifs à l'information sur le marché du travail et sur l'offre de formation, arrimer cette information aux activités d'orientation dans les écoles.	Fixer des moments dans le calendrier scolaire pour mener régulièrement, autant au primaire qu'au secondaire, des offensives orientantes ou des activités variées et adaptées à l'âge des élèves.
En collaboration avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, examiner l'approche et les pratiques en milieu scolaire pour arrimer les différentes façons de faire et optimiser l'accompagnement de l'élève dans son choix de carrière.	Statuer sur des moyens qui seront mis en place pour implanter de façon uniforme l'approche orientante dans toutes les écoles et pour ainsi sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au rôle particulier qu'elle a à jouer dans le développement de la connaissance de soi des élèves et dans leur capacité d'orientation future.
Promouvoir le rôle des parents dans l'orientation professionnelle de leurs enfants, en concertation avec la Fédération des comités de parents du Québec.	Informar les parents des différents choix offerts aux élèves, des trajectoires pouvant mener au marché du travail et de l'importance de leur soutien.
	Offrir l'activité « Élève d'un jour » aux élèves intéressés et les accompagner dans leur démarche d'exploration ou de validation de leur choix de FP.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
et commissions scolaires

Amener chaque élève à avoir suivi, au terme de son secondaire, au moins un cours du domaine du développement professionnel.

Promouvoir le fait que l'information sur les métiers et les professions ainsi que l'insertion socioprofessionnelle sont l'affaire de tous et que le soutien des parents dans cette démarche est primordial.

Encourager la participation directe des employeurs et des milieux du travail dans la promotion des métiers et l'information sur les métiers.

Mieux faire connaître le programme *Applications technologiques et scientifiques* pour accroître le nombre d'élèves qui le suivent.

LES RÉSULTATS ATTENDUS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CES RECOMMANDATIONS

- ✓ Diminution du nombre d'élèves qui changent de programme ou qui abandonnent leur programme de formation professionnelle.
- ✓ Augmentation du nombre d'élèves admis en formation professionnelle sans rupture dans le cheminement.
- ✓ Augmentation du nombre d'inscriptions dans des formations menant à des métiers méconnus ou à des métiers où les besoins de main-d'œuvre sont grands.
- ✓ Diminution de l'abandon scolaire au secondaire grâce aux mesures favorisant la persévérance et la réussite scolaires.

AXE 7 : LE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans son premier rapport, le Groupe mixte avait fait ce constat : « En dehors des grands centres urbains, le transport en commun est souvent absent ou inadapté aux besoins des jeunes qui veulent fréquenter un centre de formation professionnelle. [...] Là où le transport, scolaire ou en commun, est inadéquat et si les parents ne peuvent y pourvoir, il reste peu de moyens aux jeunes pour se déplacer. » Le Groupe mixte constatait aussi que dans certaines régions, les distances à parcourir pouvaient être considérables.

La situation n'a pas évolué depuis, et la problématique reste entière. Les commissions scolaires mettent en œuvre des actions visant à pallier ce problème, par exemple en offrant certains programmes dans un autre endroit que le CFP habituel, ou en instaurant un service de covoiturage, une aide individuelle au transport pour laquelle l'élève doit lui-même trouver son moyen de transport et la commission scolaire couvre les coûts. Selon l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique, une commission scolaire pourrait aussi, « après avoir déterminé le nombre de places disponibles, permettre à toutes autres personnes que celles pour lesquelles elle organise le transport des élèves d'utiliser ce service de transport jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles et fixer le tarif du passage qu'elle requiert pour ce transport ».

Rappelons que les règles budgétaires relatives au transport scolaire stipulent que les dépenses qui y sont relatives ont trait :

- au transport quotidien des élèves, c'est-à-dire pour l'entrée et la sortie des classes;
- au transport interscolaire qui permet aux élèves de suivre les cours obligatoires prévus à l'horaire normal, mais non offerts par leur école;
- au transport périodique des élèves qui, pour des raisons de distance, ne voyagent pas matin et soir. Ce transport est organisé parfois les fins de semaine, parfois sur une base bimensuelle ou à une autre fréquence.

Pour les commissions scolaires, ces dépenses sont financées en partie par une allocation du Ministère, et en partie par les revenus autonomes. Pour les établissements d'enseignement privés, ces dépenses sont financées par une allocation du Ministère. L'effectif touché par cette allocation comprend notamment les élèves de moins de 18 ans inscrits en formation professionnelle. Dans l'optique d'augmenter les inscriptions en formation professionnelle des jeunes, la disponibilité du transport scolaire pourrait être un élément facilitant, voire incitatif. D'ailleurs, certaines commissions scolaires se servent de la mesure financière 30280 visant à accroître l'accès à la formation professionnelle des jeunes de moins de 20 ans pour accroître leur offre de transport scolaire.

En ce qui concerne les pistes de solution qui pourraient être envisagées, la diversité des réalités régionales est telle que des travaux portant précisément sur cette question devront être entrepris ultérieurement. Les commissions scolaires consultées soulignent que les solutions proposées devront être assez souples pour s'adapter dans les régions. Elles mentionnent également que l'utilisation par les élèves des prêts et bourses pour payer leur transport n'est pas la meilleure façon de servir les élèves; ceci entraînerait au contraire un endettement pouvant en lui-même constituer un obstacle à l'inscription des jeunes en formation professionnelle.

POPULATIONS CIBLES ET PRIORITAIRES

À la suite de ces constats, le Sous-comité mixte est d'avis que les populations devant être prioritairement jointes sont :

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les commissions scolaires

- les jeunes de moins de 20 ans;
- les jeunes en concomitance à horaire intégré.

MESURES À ADOPTER POUR AMÉLIORER LE TRANSPORT SCOLAIRE

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et commissions scolaires

Constitution d'un comité ad hoc ayant le mandat de trouver des façons de rendre disponible le transport scolaire aux élèves de moins de 20 ans de la formation professionnelle et aux personnes qui ont des difficultés particulières de transport.

LE RÉSULTAT ATTENDU APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE RECOMMANDATION

- Réduction du nombre de personnes qui ne peuvent s'inscrire en formation professionnelle faute de moyen de transport.

AXE 8 : LES INDICATEURS SIGNIFIANTS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La mise en place des conventions de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les commissions scolaires a permis de raffiner certains indicateurs et d'en ajouter de nouveaux. Toutefois, il manque encore certains indicateurs, et d'autres requièrent des précisions, comme la provenance, le cheminement et le bagage scolaire des arrivants en formation professionnelle. Les indicateurs doivent permettre, d'une part, d'intervenir au bon moment dans le processus d'orientation des élèves et au regard de l'aide à leur apporter et, d'autre part, d'améliorer les stratégies de promotion de la formation professionnelle pour atteindre le plus grand nombre de personnes et adapter les moyens utilisés à cet effet.

À propos des données requises sur le bagage scolaire des arrivants, il importe de connaître non seulement la dernière filière de formation ou la dernière année d'études réussie par les arrivants en formation professionnelle, mais également, dans le cas des décrocheurs, notamment ceux de 3^e secondaire, les derniers préalables obtenus dans les trois matières de base.

Une autre donnée pertinente à obtenir à partir des indicateurs porte sur la réussite par module dans les programmes de formation professionnelle : il faut être en mesure de déceler, par programme, si certains modules sont plus problématiques pour les élèves.

Comme les indicateurs nationaux peuvent prendre du temps avant d'être mis à la disposition des commissions scolaires, ces dernières ont conçu des systèmes parallèles de compilation de données. Pour s'assurer d'une compatibilité entre les indicateurs d'une commission scolaire et ceux du Ministère, les deux parties auraient avantage à travailler ensemble à l'élaboration des indicateurs dans le but :

- d'uniformiser le plus possible les données ministérielles et celles des commissions scolaires;
- de prendre en compte la façon dont les données sont utilisées dans les commissions scolaires pour orienter les travaux du Ministère;
- de s'interroger en continu sur la pertinence de garder ou de concevoir un indicateur donné.

Enfin, on note un besoin d'uniformiser la compréhension de certains thèmes, en distinguant par exemple « nouvel inscrit » de « débutant » en formation professionnelle, et « taux de diplomation » de « taux de réussite ».

MESURES À ADOPTER POUR S'ASSURER D'OBTENIR DES INDICATEURS SIGNIFIANTS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Commissions scolaires
Raffiner les indicateurs permettant de connaître la provenance des arrivants en FP.	
Concevoir des indicateurs permettant de connaître le bagage scolaire des arrivants en FP, dont ceux de la 3 ^e secondaire.	
Concevoir des indicateurs permettant de connaître le cheminement scolaire des arrivants en FP.	
Effectuer un suivi de la diplomation des élèves admis en FP par la voie de la concomitance, en distinguant la concomitance à horaire intégré et la concomitance à horaire non intégré.	
Mener des travaux pour connaître la réussite des élèves par module dans les programmes de FP.	

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
et commissions scolaires

Mettre en place une structure permettant au Ministère et aux commissions scolaires d'effectuer annuellement le bilan des indicateurs en place, de façon à en évaluer la pertinence et à obtenir des données uniformes.

LES RÉSULTATS ATTENDUS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE CES RECOMMANDATIONS

- ✓ Meilleure uniformité des indicateurs en place entre le Ministère et les commissions scolaires.
- ✓ Pertinence accrue des indicateurs en fonction de leur raison d'être.

CONCLUSION

Ce rapport est le fruit de la concertation entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le réseau des commissions scolaires. Il ne saurait être utile sans une large appropriation et une grande diffusion de chacune de ses pistes et sans une réelle volonté d'améliorer les choses. Ainsi, des personnes doivent être mandatées dans chacune des commissions scolaires et au Ministère, et ce, à l'intérieur des structures formelles, pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de ces pistes et apporter rapidement les correctifs requis. La portée qu'aura ce rapport sera égale à la mobilisation qui se construira autour de lui, et sera d'autant plus grande si cette mobilisation est partagée par toute la communauté éducative et qu'elle s'étend aussi aux partenaires externes.

La nécessité de qualifier le plus grand nombre de jeunes est maintenant admise, puisque leur avenir est fortement lié à leur formation, mais aussi parce que c'est l'avenir de toute une société qui est en jeu. Il faut donc qu'une place majeure soit donnée à la reconnaissance de la formation professionnelle, car son positionnement et la perception de sa valeur au sein de notre société dépendront de cette reconnaissance.

De plus, il est grand temps de se recentrer sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles. S'il est une constante qui unit la grande majorité des suggestions du Sous-comité mixte, ce sont bien ces deux pistes, le positionnement de la formation professionnelle et l'information et l'orientation, qui sont porteuses de changements notables comme ceux-ci :

- l'accroissement du nombre de personnes en formation professionnelle;
- l'assurance d'une orientation plus précoce et durable des élèves;
- la pleine réalisation du potentiel et des aspirations de chacun, favorisée par la contribution à la persévérance et à la réussite scolaire et professionnelle;
- une meilleure promotion et un positionnement juste de la formation professionnelle, au même titre qu'une autre formation postsecondaire;
- la diminution du coût individuel et sociétal lié au décrochage et à l'interruption des études, à la réorientation ou au chômage;
- l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de l'économie québécoise;
- l'assurance d'une meilleure adéquation formation-emploi.

De plus, la piste visant à faire de l'orientation scolaire et professionnelle un dossier ministériel et gouvernemental majeur, en collaboration avec les commissions scolaires, apportera d'importants bénéfices à la société québécoise et contribuera sûrement de façon notable à l'atteinte d'un taux de diplomation ou de qualification des jeunes de 80 % en 2020.

Enfin, ce rapport vient ajouter à la concertation faite autour de la persévérance et de la réussite scolaires en ciblant plus précisément le champ de la formation professionnelle. Le message à retenir est que la formation professionnelle est un choix d'avenir, tout aussi valable que des études collégiales ou universitaires, et que chaque réussite est unique et nécessaire au bien-être individuel et collectif.

GLOSSAIRE

ACSQ	Association des cadres scolaires du Québec
AFP	Attestation de formation professionnelle
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
CEA	Centre d'éducation des adultes
CFMS	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
CFP	Centre de formation professionnelle
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CLE	Centres locaux d'emploi
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CS	Commission scolaire
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
EHDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FCSQ	Fédération des commissions scolaires du Québec
FG	Formation générale
FGA	Formation générale des adultes
FGJ	Formation générale des jeunes
FMS	Formation à un métier semi-spécialisé
FP	Formation professionnelle
FPT	Formation professionnelle et technique
ISPJ	Insertion socioprofessionnelle des jeunes
LIP	Loi sur l'instruction publique

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PPO	Projet personnel d'orientation
PPPPFP	Projet pédagogique particulier préparant à la formation professionnelle
PROCEDE	Association provinciale des directeurs des services de l'éducation permanente, secteur anglophone
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RPFGA	Régime pédagogique de la formation générale des adultes
RFPF	Régime pédagogique de la formation professionnelle
RPEPEPS	Régime pédagogique de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
SARCA	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SEC	Services éducatifs complémentaires
SRAFP	Service régional d'admission en formation professionnelle
TDG	Test de développement général
TRÉAQFP	Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

DOCUMENTS CONSULTÉS

À chacun son rêve! Pour favoriser la réussite : l'approche orientante, Ministère de l'Éducation, 2002, 5 p.

Accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) : pistes d'action. Groupe mixte ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – réseau des commissions scolaires, 2007, 25 p.

AUDET, Claudine. *La concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle au secondaire : exploration d'un nouveau mode d'organisation*, Conseil supérieur de l'éducation, 1996, 91 p.

Avis au Conseil supérieur de l'éducation : les obstacles et les leviers qui agissent sur l'accès à l'éducation, TRÉAQFP, novembre 2009, 10 p.

BOURDON, Sylvain, et autres, *Évaluation réaliste du Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans*, rapport final de l'évaluation remis au Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC), Centre d'études et de recherche sur les transitions et l'apprentissage, Université de Sherbrooke, 2011, 257 p.

Cadre de référence : les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, 46 p.

CHAREST, Diane. *La situation des jeunes non diplômés de l'école secondaire : sondage sur l'insertion sociale et l'intégration professionnelle des jeunes en difficultés d'adaptation et d'apprentissage et des autres jeunes non diplômés de l'école secondaire*, Ministère de l'Éducation, 1997, 175 p.

Commentaires du Conseil du patronat du Québec soumis au Conseil de l'éducation supérieure au sujet du rapport 2012 sur l'état et les besoins de l'éducation : favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante pour les jeunes de moins de 20 ans, Conseil du patronat du Québec, décembre 2011, 4 p.

Coup de pouce à la réussite! Des pistes d'action pour la persévérance et la réussite scolaires au secondaire, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, 29 p.

Coup d'œil sur la formation de base. TRÉAQFP, bulletin n° 8 (février 2012), 3 p.

De l'école vers le marché du travail : analyse des trajectoires des élèves selon leur cheminement scolaire et leur insertion sur le marché du travail. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, 38 p.

Décrochage et retard scolaires : caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans : analyse des données québécoises recueillies dans le cadre du projet PISA/EJET. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, 72 p.

Document d'information sur les services et les programmes d'études de la formation professionnelle 2011-2012, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2001, 78 p.

En finir avec l'échec scolaire : dix mesures pour une éducation équitable. OCDE, 2007, 25 p. *Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation : concilier le respect de la confidentialité et la communication de l'information : information destinée aux gestionnaires et aux intervenants associés à une démarche de concertation menant à l'élaboration d'un PSII*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011, 12 p.

Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation. 2 réseaux, 1 objectif : le développement des jeunes, Ministère de l'Éducation, 2003, 23 p.

État de situation 2010-2011 : services éducatifs complémentaires offerts aux adultes en formation professionnelle dans les commissions scolaires, document de travail, Direction de la planification et de la coordination sectorielle, 2011, 69 p.

Évaluation de la campagne publicitaire 2010 *Tout pour réussir.com*, Léger Marketing, avril 2010.

Évaluation de la campagne publicitaire 2011 *Tout pour réussir*, Infras inc., 2011, 72 p.

Évaluation de programme : portrait de l'implantation des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), rapport d'évaluation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010, 92 p.

FORTIN, Laurier. *Programme de prévention du décrochage scolaire au secondaire – Trait d’union, Guide explicatif destiné aux accompagnateurs et aux directions*, Université de Sherbrooke et Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, 2012, 231 p.

Guide administratif de la mesure 30280, composante « Concomitance », Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2010, 10 p.

Guide d’accompagnement des personnes en situation de handicap en formation professionnelle dans les commissions scolaires de la Montérégie (APSHFP). Services de développement d’employabilité de la Montérégie inc., 2012, 132 p.

Guide pour soutenir une transition scolaire de qualité vers le secondaire. Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2012, 19 p.

Indicateurs de l’éducation – Édition 2011, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2011, 142 p.

JANOSZ, Michel, et autres, *Les élèves du primaire à risque de décrocher au secondaire: caractéristiques à 12 ans et prédicteurs à 7 ans*, Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010) – de la naissance à 12 ans, Institut de la statistique du Québec, vol. 7, fascicule 2, 2013, 22 p.

JETTÉ, Mylène. *La concomitance de la formation professionnelle et de la formation générale à horaire intégré : étude sur les modalités de mise en œuvre et sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes de moins de 20 ans*, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2013, 91 p.

L’accompagnement lors de l’activité « Élève d’un jour », Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2012, 12 p.

La dynamique de la création et de la consolidation d’un lien d’emploi chez les jeunes non-diplômés, RIPOST, 2006, 279 p.

La formation professionnelle et technique au Québec : un aperçu, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2010, 50 p.

La formation professionnelle et technique au Québec : un système intégrant l’ingénierie de gestion et l’ingénierie de formation, Ministère de l’Éducation, 2002, 108 p.

La formation professionnelle : guide d’accompagnement pour l’analyse des conditions d’admission, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, 106 p.

La Relance au secondaire en formation professionnelle – 2010 : la situation d’emploi de personnes diplômées : enquêtes de 2008, de 2009 et de 2010, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2011, 32 p.

L’école, j’y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire, stratégie d’action, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 33 p.

Les bons coups de 8 commissions scolaires ayant fait de l’accès des jeunes de moins de 20 ans à la FP une priorité, document de travail, Direction de la planification et de la coordination sectorielles, 2009, 28 p.

Les listes d’attente en formation professionnelle : un état de la situation, document de travail, Direction de la planification et de la coordination sectorielles, 2008, 28 p.

Les services d’accueil, de référence, de conseil et d’accompagnement dans les commissions scolaires : cadre général, Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport, 2006, 39 p.

Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite, Ministère de l’Éducation, 2002, 60 p.

Les services régionaux d’admission en formation professionnelle : un état de la situation, document de travail, Direction de la planification et de la coordination sectorielles, 2008, 26 p.

L’obtention d’une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans : avis de la Fédération des comités de parents du Québec présenté au Comité du rapport de 2012 sur l’état et les besoins de l’éducation du Conseil supérieur de l’éducation, janvier 2012, 7 p.

L’obtention d’une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, mémoire présenté au Conseil supérieur de l’éducation pour son rapport 2012, Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes, janvier 2012, 24 p.

L'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans : un défi qui ne doit pas se limiter aux structures et aux normes, mémoire destiné au Conseil supérieur de l'éducation, Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, janvier 2012, 26 p.

L'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans... Une nécessité! Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation au sujet du rapport de 2012 sur l'état et les besoins de l'éducation : *Favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans*, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), décembre 2011, 33 p.

MARCOTTE, Julie, Laurier FORTIN et Richard CLOUTIER. *Portrait personnel, familial et scolaire des jeunes adultes émergents (16-24 ans) accédant aux secteurs adultes du secondaire : identification des facteurs associés à la persévérance et à l'abandon au sein de ces milieux scolaires*, rapport scientifique, 2007, 83 p.

MÉNARD, Louise. *Analyse de deux modalités d'expérimentation de l'harmonisation des programmes de formation professionnelle et technique et de leurs effets sur la persévérance et la réussite scolaires des élèves*, Université du Québec à Montréal, 2005, 117 p.

MÉNARD, Louise. *Harmoniser les programmes de formation professionnelle et technique : des effets positifs sur la persévérance et la réussite scolaires*, résultats de recherche, programme des actions concertées *La persévérance et la réussite scolaires*, 2005, 4 p.

Objectif Persévérance et Réussite, vol. 3, n° 1 (été 2010).

Objectif Persévérance et Réussite, vol. 2, n° 2 (hiver 2010).

Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, édition 2009, Institut de la statistique du Québec, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demographie/persp_poplt/pers2006-2056/index.htm (page consultée en avril 2012).

POTVIN, Pierre, Laurier FORTIN, Diane MARCOTTE, Égide ROYER et Rollande DESLANDES. *Guide de prévention du décrochage scolaire*, CTREQ, Québec, 2007, 102 p.

Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007.

QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, LRQ, chapitre I-13.3, Québec.

Rapport d'enquête sur les perceptions quant à la formation professionnelle au secondaire, Réseau réussite Montréal, 2010, 32 p.

Projet de révision de la nomenclature des programmes de formation technique et professionnelle : rapport final, Jobboom, 2004, 79 p.

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012 : pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans : lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire, Conseil supérieur de l'éducation, 2012, 108 p.

Regard sur la formation professionnelle : une enquête auprès d'élèves du 2^e cycle du secondaire, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005, 74 p.

Règles budgétaires pour l'année scolaire 2011-2012 des commissions scolaires : fonctionnement, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012, 135 p.

Règles budgétaires pour la période 2007-2012 : transport scolaire, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012, 33 p.

Régime pédagogique de la formation professionnelle, Gouvernement du Québec.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes, Gouvernement du Québec.

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, Gouvernement du Québec.

SAYSSET, Valérie. *Des jeunes en chemin vers la formation professionnelle : parcours et motivations*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, 55 p.

TOUSSAINT, Pierre, et autres. *Rapport de la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires de jeunes dans les milieux où immigration et défavorisation se conjuguent : soutien au milieu scolaire et aux parents dans le développement d'interventions pédagogiques et sociales adaptées : des écoles secondaires francophones, publiques et pluriethniques semblables mais différentes*. Université du Québec à Montréal, 2012, 255 p.

Une école adaptée à tous ses élèves : politique de l'adaptation scolaire, Ministère de l'Éducation, 1999, 37 p.

Université de Sherbrooke. *Liaison, le journal de la communauté universitaire*, « Lancement d'un logiciel de dépistage et d'un guide de prévention du décrochage scolaire, Mieux vaut prévenir que guérir ! », [En ligne], 2007.
http://www.usherbrooke.ca/liaison_vol41/n17/a_logiciel.html (page consultée en avril 2012)

Un modèle d'implantation de la concomitance, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, 2009, 49 p.

